



2025
2030

PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL



Programme stratégique transversal 2025-2030

Chères Calidifontaines,
Chers Calidifontains,

Le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit la faculté pour les communes de communiquer au Conseil communal un Programme stratégique transversal (PST). Ce document s'inscrit dans une démarche de cohérence, de transparence et complète la Déclaration de politique communale (DPC) adoptée par le Conseil communal en sa séance du 29 janvier 2025.

Le PST est aux communes ce qu'un plan d'entreprise est au monde des affaires : une planification des objectifs, basée sur les priorités et les moyens disponibles pour les années à venir. En d'autres termes, il représente une feuille de route, décomposée en « *fiches actions* », qui ont pour vocation d'aider notre commune à programmer ses actions pour atteindre les objectifs fixés. Bien évidemment, ce document est évolutif et sera adapté, ajusté, complété en fonction de la réalité du terrain, des contraintes administratives, budgétaires ou politiques.

En traduisant nos intentions en objectifs opérationnels et en actions, avec identification des moyens humains, budgétaires, logistiques et administratifs requis pour leur mise en œuvre, la Commune de Chaudfontaine s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance orientée vers la performance. Il est à noter que les moyens identifiés, humains ou financiers, ne représentent pas à ce stade des engagements fermes et définitifs, mais des moyens clés qui éclaireront le Collège communal pour toutes ses décisions.

Toutes les fiches ont été rédigées par les services communaux, sous la coordination du Directeur général. La rédaction de ces fiches a favorisé encore plus la concertation entre les différents services de l'Administration. Nous remercions chaleureusement les agents pour le travail de fond et leur bonne collaboration.

Bonne lecture à tous !

Laurent GRAVA
Directeur général

Daniel BACQUELAINE
Bourgmestre

Table des matières

PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2025-2030.....	2
TABLE DES MATIERES.....	3
MÉTHODOLOGIE – GESTION DE PROJETS	7
LÉGENDE ET DÉFINITIONS – TYPOLOGIE DES PROJETS ET ACTIVITÉS.....	7
<i>Qu'est-ce qu'un projet ? (PRINCE2)</i>	7
<i>Nomenclature des projets et activités</i>	8
<i>Composition du PMO</i>	8
OBJECTIFS.....	9
CONTENU DES PORTEFEUILLES DE PROJET	12
LISTE DE PROJETS THÉMATIQUES	19
CONTENU DETAILLE DES PORTEFEUILLES DE PROJETS.....	22
<i>Développer une culture partagée de la gestion des risques – Structuration des exercices de simulation.....</i>	23
<i>Une commune qui protège</i>	23
<i>Faire face aux crises et situations d'urgence</i>	23
<i>Développer une culture partagée de la gestion des risques.....</i>	23
<i>Parc de la Vesdre.....</i>	24
<i>Une commune qui protège</i>	24
<i>Faire face aux crises et aux situations d'urgence</i>	24
<i>Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux risques d'inondation.</i>	24
<i>Quadrilatère de la Rochette</i>	27
<i>Une commune qui protège</i>	27
<i>Faire face aux crises et aux situations d'urgence</i>	27
<i>Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux risques d'inondation.</i>	27
<i>Entretien des ruisseaux et affluents & lutte contre l'imperméabilisation des sols</i>	29
<i>Une commune qui protège</i>	29
<i>Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux risques d'inondation</i>	29
<i>Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux inondations</i>	29
<i>Démolitions – Avenue des Thermes</i>	31
<i>Une commune qui protège</i>	31
<i>Faire face aux crises et aux situations d'urgence</i>	31
<i>Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux risques d'inondation</i>	31
<i>Réinstallation du poste de police de Vaux-sous-Chèvremont.....</i>	32
<i>Une commune qui rayonne</i>	32
<i>Offrir un cadre sécurisé aux citoyens calidifontains</i>	32
<i>Lutter contre les vols, le vandalisme, le radicalisme, les incivilités et le trafic de stupéfiants</i>	32
<i>Amélioration du sentiment d'insécurité des citoyens – Diminution du sentiment d'impunité.....</i>	34
<i>Une commune qui protège</i>	34
<i>Offrir un cadre sécurisé aux citoyens calidifontains</i>	34
<i>Combattre l'impunité via les sanctions administratives.....</i>	34
<i>Mise en place d'un service de médiation.....</i>	36
<i>Une commune qui protège</i>	36
<i>Offrir un cadre sécurisé aux citoyens calidifontains</i>	36
<i>Favoriser le bon voisinage tout en garantissant le respect des propriétés individuelles.....</i>	36
<i>Création d'une convention communale citoyenne.....</i>	38
<i>Une commune qui rassemble.....</i>	38
<i>Renforcer le vivre-ensemble par le respect mutuel, la participation citoyenne et les libertés fondamentales</i>	38
<i>Pérenniser et développer de nouvelles initiatives de concertation citoyenne</i>	38
<i>Salles communautaires pour chaque village & salles de cérémonies funéraires.....</i>	40
<i>Une commune qui rassemble.....</i>	40

Renforcer le vivre ensemble par le respect mutuel, la participation citoyenne et les libertés fondamentales	40
Proposer des espaces communautaires.....	40
<i>Révision du statut général du personnel</i>	41
Une commune qui gère	41
Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience	41
Favoriser un personnel motivé, dévoué et efficace au service de la population.....	41
<i>Synergies</i>	43
Une commune qui gère	43
Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience	43
Organiser des synergies efficientes au sein des services de l'Administration et des entités para communales (CPAS, RCA, RSI, Foyer culturel)	43
<i>Mise en place d'un ERP (volet interne)</i>	45
Une commune qui gère	45
Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience	45
Simplifier les démarches administratives et les processus internes	45
<i>Création d'un accueil centralisé</i>	47
Une commune qui gère	47
Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience	47
Simplifier les démarches administratives et les processus internes	47
<i>Outil informatique de suivi des bâtiments communaux</i>	49
Une commune qui gère	49
Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience	49
Simplifier les démarches administratives et les processus internes	49
<i>Mise en place d'un e-guichet</i>	51
Une commune qui gère	51
Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience	51
Simplifier les démarches administratives et les processus internes	51
<i>Installation d'écrans numériques</i>	52
Une commune qui gère	52
Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficacité	52
Garantir une information fiable et accessible aux citoyens	52
<i>Rénovation de la Ferme de Mehagne</i>	54
Une Commune qui gère	54
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	54
Rénover les infrastructures sportives.....	54
<i>Rénovation du gymnase « L'Espoir »</i>	55
Une Commune qui gère	55
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	55
Rénover les infrastructures sportives.....	55
<i>Rénovation du complexe sportif de Ninane</i>	56
Une Commune qui gère	56
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	56
Rénover les infrastructures sportives.....	56
<i>Rénovation de la piscine d'Embourg</i>	57
Une commune qui gère (Projet hors DPC)	57
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	57
Rénover les infrastructures sportives.....	57
<i>Rénovation du complexe sportif de Vaux-sous-Chèvremont</i>	58
Une Commune qui gère	58
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	58
Rénover les infrastructures sportives.....	58
<i>Maintenance de la verrière de la gare et des Belles fontaines</i>	59
Une commune qui gère	59
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	59
Assurer un suivi efficient de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics	59
<i>Rénovation de l'école du Val</i>	61
Une commune qui gère	61
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	61
Assurer un suivi efficient d'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics.....	61
<i>Rénovation, modernisation et isolation énergétique de bâtiments</i>	63
Une commune qui gère	63

Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	63
Moderniser les infrastructures énergétiques communales	63
<i>Installation de panneaux photovoltaïques.....</i>	64
Une commune qui gère	64
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	64
Moderniser les infrastructures énergétiques communales	64
<i>Marché de services relatif à la mise en place de contrats de performance énergétique</i>	66
Une commune qui gère (Projet hors DPC)	66
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	66
Moderniser les infrastructures énergétiques communales	66
<i>Rénovation de l'ancienne Maison communale de Vaux-sous-Chèvremont.....</i>	68
Une commune qui préserve	68
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	68
Assurer un suivi efficient de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics	68
<i>Restauration du cimetière (Calvaire).....</i>	70
Une commune qui préserve	70
Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures	70
Assurer un suivi efficient de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics	70
<i>Création de la place de la Bouxhe et d'un parc public.....</i>	71
Une commune qui préserve	71
Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux	71
Diminuer la densité d'urbanisation, intégrer des projets urbanistiques dans le respect du voisinage et de l'environnement.....	71
<i>Dépollution et aménagement du site des Capsuleries</i>	72
Une commune qui préserve	72
Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux	72
Diminuer la densité d'urbanisation, intégrer des projets urbanistiques dans le respect du voisinage et de l'environnement.....	72
<i>Verdurisation et perméabilisation des infrastructures.....</i>	74
Une commune qui préserve	74
Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux	74
Diminuer la densité d'urbanisation, intégrer des projets urbanistiques dans le respect du voisinage et de l'environnement.....	74
<i>Concours de la plus belle façade et le plus beau jardin.....</i>	76
Une commune qui préserve	76
Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux	76
Favoriser des initiatives qui visent l'embellissement de nos lieux de vie.....	76
<i>Pavillon ouvert à Embourg.....</i>	77
Une commune qui préserve	77
Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux	77
Favoriser des initiatives qui visent l'embellissement de nos lieux de vie.....	77
<i>Bornes de recharge pour véhicules électriques</i>	78
Une commune qui bouge	78
Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux	78
Sensibiliser à de bonnes pratiques éco-responsables en matière de déchets et de pollution	78
<i>Parking Joseph Deflandre.....</i>	80
Une commune qui bouge	80
Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée	80
Favoriser la mobilité active (douce)	80
<i>Nouveaux cheminements de mobilité active.....</i>	82
Une commune qui bouge	82
Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée	82
Favoriser la mobilité active (douce)	82
<i>Mise en œuvre de la Vesdrienne</i>	84
Une commune qui bouge	84
Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée	84
Favoriser la mobilité active (douce)	84
<i>Réfection de la Voie de Liège – Phase 2.....</i>	86
Une commune qui bouge	86
Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée	86
Améliorer la sécurité routière	86
<i>Réfection de l'avenue du Centenaire</i>	87

Une commune qui bouge	87
Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée	87
Améliorer la sécurité routière	87
<i>Carrefour voie de l'Air Pur route de Tilff</i>	88
Une commune qui bouge	88
Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée	88
Améliorer la sécurité routière	88
<i>Descente de Beaufays</i>	89
Une commune qui bouge	89
Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée	89
Améliorer la sécurité routière	89
<i>Traversée d'Embourg</i>	91
Une commune qui bouge	91
Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée	91
Améliorer la sécurité routière	91
<i>Implantation d'une zone de loisirs sur le site de l'ancien Tennis Club de Vaux-sous-Chèvremont</i>	93
Une Commune qui bouge.....	93
Permettre l'accès aux activités physiques et au sport pour tous	93
Développer les infrastructures sportives libres d'accès	93
<i>Implantation d'une zone de loisirs sur le site de l'ancien terrain de hockey</i>	94
Une Commune qui bouge.....	94
Permettre l'accès aux activités physiques et au sport pour tous	94
Développer les infrastructures sportives libres d'accès	94
<i>Construction d'une nouvelle crèche à Beaufays</i>	95
Une commune qui forme	95
Offrir un soutien adapté pour toutes les générations et l'ensemble des citoyens	95
Proposer une offre d'accueil adéquate pour la petite enfance.....	95
<i>Prévention du harcèlement scolaire</i>	97
Une Commune qui forme et qui soutient.....	97
Offrir un soutien adapté pour toutes les générations et l'ensemble des citoyens	97
Mettre en place une politique de prévention contre le harcèlement (scolaire).....	97
<i>Organisation d'un salon de la jeunesse</i>	98
Une Commune qui forme et qui soutient.....	98
Offrir un soutien adapté pour toutes les générations et l'ensemble des citoyens	98
Soutenir et favoriser l'engagement des jeunes (orientation scolaire)	98
<i>Source O Rama</i>	99
Une commune qui rayonne	99
Développer l'attractivité du territoire	99
Développer une offre touristique et culturelle	99
<i>La Cité de l'eau – Reconversion du site de la piscine de Chaudfontaine en un Spray Park</i>	101
Une commune qui rayonne	101
Développer l'attractivité du territoire	101
Développer une offre touristique et culturelle	101
<i>Création d'une nouvelle identité visuelle et narrative</i>	103
Une Commune qui rayonne	103
Développer l'attractivité du territoire	103
Développer la marque Chaudfontaine et le marketing territorial	103

Méthodologie – Gestion de projets

Dans le cadre de la préparation du Programme stratégique transversal (PST), l'ensemble des initiatives évoquées dans la Déclaration de Politique Communale (DPC) a été intégralement décliné en projets transversaux, projets thématiques et activités de service. Celles-ci ont d'abord été intégrées dans des objectifs stratégiques et opérationnels, sur la base des axes identifiés dans la DPC, avant d'être regroupées au sein de portefeuilles de projets.

Ce document texte récapitulatif est à étudier en parallèle de sa déclinaison visuelle, disponible via ce lien :

https://miro.com/app/board/uXjVI6nnAec=/?share_link_id=219492683633

Légende et définitions – Typologie des projets et activités

Qu'est-ce qu'un projet ? (PRINCE2)

Un projet se distingue d'une activité courante par plusieurs critères spécifiques. Il s'agit d'une entreprise temporaire et structurée, initiée pour atteindre un objectif défini :

- Temporaire
Il possède un début et une fin définis, contrairement aux activités récurrentes. Une fois achevé, il peut aboutir à la mise en place d'une nouvelle activité courante.
- Orienté produit / résultat

Il vise à livrer un ou plusieurs livrables spécifiques qui génère(nt) une valeur ajoutée mesurable (bien, service, système, processus...).

- Unique
Il introduit un changement, une innovation ou une amélioration significative (nouveau fonctionnement, réponse à un besoin inédit, adaptation stratégique...).
- Planifié et encadré

Il est structuré en phases et fait l'objet d'un pilotage clair : gouvernance, allocation de ressources, planification, coordination, implication d'acteurs internes ou externes.

- Justifié
Il repose sur une motivation claire et démontrée (enjeux, besoins, opportunité, alignement stratégique), souvent formalisée dans un business case ou une note de cadrage. Son intérêt est évalué au regard des objectifs du PST et/ou des orientations de l'Administration.

Nomenclature des projets et activités

Libellé	Définition
Projet transversal	Initiative impliquant plusieurs services ou acteurs externes, avec une gouvernance interservices (ou partenariale). Nécessite la constitution d'un comité de pilotage pluridisciplinaire. Il s'aligne généralement sur un ou plusieurs objectifs stratégiques du PST. Intégré de plein droit dans le portefeuille de projets suivi par le PMO ¹ .
Projet thématique (de service)	Projet porté par un service unique, bien qu'il puisse mobiliser ponctuellement d'autres. Il est autonome dans son pilotage. Lorsqu'il est issu de la DPC ou qu'il présente un intérêt stratégique, il peut être intégré au portefeuille sur proposition motivée du service concerné.
Activité de service (ou mission)	Activité récurrente, stable et intégrée dans le fonctionnement quotidien du service. Elle peut être issue d'un projet pérennisé. Ne relève plus de la gouvernance projet, mais peut être suivie avec des outils de gestion de projet si elle implique plusieurs ressources. Sa formalisation en activité est actée par le chef de service / projet, avec un retour d'expérience transmis au PMO.

Composition du PMO

- Monsieur le Bourgmestre, Daniel BACQUELAINE – Responsable stratégique des portefeuilles ;
- Madame la Cheffe de division, Sabine GATHOT – Responsable du portefeuille spécifique « Sécurité, Citoyenneté & Gouvernance » ;
- Monsieur le Chef de division, Marc CUVELIER – Responsable du portefeuille spécifique « Cohésion Sociale & Développement Territorial » ;
- Madame la Directrice des travaux, Daphné MARTINOT – Responsable du portefeuille spécifique « Infrastructures, Espaces publics & Mobilité » ;
- Monsieur le Chef de division, Stéphan PONCELET – Référent qualité et conformité des projets ;
- Monsieur le Directeur des Ressources humaines, David IGLESIAS – Référent méthodologique ;
- Monsieur le Directeur général, Laurent GRAVA – Responsable exécutif des portefeuilles.

¹ Bureau de gestion de projets (Project Management Office)

Objectifs

- 1. Faire face aux crises et aux situations d'urgence (OS²) – Daniel BACQUELAINE et Dominique VERLAINE**
 - 1.1. Développer une culture partagée de la gestion des risques (OO³)
 - 1.2. Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux risques d'inondation (OO)
- 2. Offrir un cadre sécurisé aux citoyens calidifontains (OS) – Daniel BACQUELAINE**
 - 2.1. Lutter contre les vols, le vandalisme, le radicalisme, les incivilités et le trafic de stupéfiants (PT/AS⁴)
 - 2.2. Combattre l'impunité via les sanctions administratives (OO)
 - 2.3. Sensibiliser et développer une politique proactive concernant la cybercriminalité (PT/AS)
 - 2.4. Favoriser le bon voisinage tout en garantissant le respect des propriétés individuelles (OO)
 - 2.5. Renforcer la prévention et la prise en charge des violences intrafamiliales (PT/AS)
- 3. Favoriser une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et leurs animaux (OS) – Alain JEUNEHOMME**
 - 3.1. Prévoir un cadre adapté aux propriétaires d'animaux (PT/AS)
 - 3.2. Prévoir des infrastructures adaptées aux propriétaires d'animaux (PT/AS)
 - 3.3. Sensibiliser sur le bien-être animal (PT/AS)
- 4. Renforcer le vivre-ensemble par le respect mutuel, la participation citoyenne et les libertés fondamentales (OS) – Daniel BACQUELAINE et Alain JEUNEHOMME**
 - 4.1. Pérenniser et développer de nouvelles initiatives de concertation citoyenne (OO)
 - 4.2. Proposer des espaces communautaires (OO)
 - 4.3. Défendre les libertés fondamentales et l'engagement citoyen (OO)
- 5. Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience (OS) – Daniel BACQUELAINE, Laurent RADERMECKER et Alain JEUNEHOMME**
 - 5.1. Optimiser le coût budgétaire des services communaux (PT/AS)
 - 5.2. Favoriser un personnel motivé, dévoué et efficace au service de la population (OO)
 - 5.3. Organiser des synergies efficientes au sein des services de l'Administration et des entités para-communales (CPAS, RCA, RSI, Foyer culturel) (OO)
 - 5.4. Simplifier les démarches administratives et les processus internes (OO)
 - 5.5. Garantir une information fiable et accessible aux citoyens (OO)

² Objectif stratégique

³ Objectif opérationnel

⁴ Projet thématique ou activité de service

6. Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures (OS) – Anne THANS-DEBRUGE, Caroline VEYS et Alain JEUNEHOMME

- 6.1. Assurer un suivi efficient de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (OO)
- 6.2. Moderniser les infrastructures énergétiques communales (OO)
- 6.3. Rénover les infrastructures sportives (OO)

**7. Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux (OS)
– Daniel BACQUELAINE, Dominique VERLAINE, Caroline VEYS et Alain JEUNEHOMME**

- 7.1. Diminuer la densité d'urbanisation, intégrer les projets urbanistiques dans le respect du voisinage et de l'environnement (OO)
- 7.2. Favoriser des initiatives qui visent l'embellissement de nos lieux de vie (OO)
- 7.3. Favoriser l'accès aux logements (OO)
- 7.4. Défendre l'environnement, préserver les ressources naturelles et conserver la biodiversité (PT/AS)
- 7.5. Sensibiliser à de bonnes pratiques éco-responsables en matière de gestion des déchets et de pollution (PT/AS)

8. Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée (OS) – Daniel BACQUELAINE, Dominique VERLAINE et Caroline VEYS

- 8.1. Favoriser la mobilité active (douce) (OO)
- 8.2. Améliorer la sécurité routière (OO)

9. Permettre l'accès aux activités physiques et aux sports pour tous (OS) – Anne THANS-DEBRUGE

- 9.1. Développer les infrastructures sportives libres d'accès (OO)
- 9.2. Promouvoir le sport sur le territoire (PT/AS)

10. Offrir un soutien adapté pour toutes les générations et l'ensemble des citoyens (OS) – Anne THANS-DEBRUGE et Laurent RADERMECKER

- 10.1. Proposer une offre d'accueil adéquate pour la petite enfance (OO)
- 10.2. Améliorer les infrastructures, les activités et l'accompagnement scolaire existants (PT/AS)
- 10.3. Mettre en place une politique de prévention contre le harcèlement (OO)
- 10.4. Soutenir et favoriser l'engagement des jeunes (OO)
- 10.5. Accompagner les seniors et favoriser le maintien à domicile (OO)
- 10.6. Promouvoir la santé (PT/AS)
- 10.7. Faire face aux défis du numérique (PT/AS)
- 10.8. Accompagner les citoyens vulnérables de manière passagère ou durable (PT/AS)
- 10.9. Accompagner les citoyens dans leurs démarches énergétiques (PT/AS)

11. Développer l'attractivité du territoire (OS) – Daniel BACQUELAINE, Dominique VERLAINE et Laurent RADERMECKER

- 11.1. Créer un environnement propice au développement du commerce local (PT/AS)
- 11.2. Développer une offre touristique et culturelle (OO)
- 11.3. Développer la marque Chaudfontaine et le marketing territorial (OO)

Contenu des portefeuilles de projet

PORTEFEUILLE SPÉCIFIQUE – SÉCURITÉ, CITOYENNETÉ & GOUVERNANCE

Responsable : Sabine GATHOT

Nombre de projets : 13

Chefs de projet actifs :

- Sabine GATHOT
- David IGLESIAS
- Benjamin VANDE CASTEELE
- Lissia MAUER
- Valentine DEFRAIGNE

Objectifs Stratégiques majeurs

1. Faire face aux crises et aux situations d'urgence
2. Offrir un cadre sécurisé aux citoyens calidifontains
3. Renforcer le vivre-ensemble par le respect mutuel, la participation citoyenne et les libertés fondamentales
4. Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience

Objectifs Opérationnels et projets associés

1. Développer une culture partagée de la gestion des risques

- Structuration des exercices de simulation

Projet transversal – Chef de projet : Benjamin VANDE CASTEELE

2. Combattre l'impunité via les sanctions administratives

- Service unique / centralisé des gardiens de la paix (un engagement)

Projet transversal – Chef de projet : Lissia MAUER

3. Favoriser le bon voisinage tout en garantissant le respect des propriétés individuelles

- Mise en place d'un service de médiation

Projet transversal – Chef de projet : Lissia MAUER

4. Pérenniser et développer de nouvelles initiatives de concertation citoyenne

- Convention Communale Citoyenne

Projet transversal – Chef de projet : Valentine DEFRAIGNE

5. Proposer des espaces communautaires

- Salles communautaires pour chaque village & salle de cérémonies funéraires

Projet transversal – Chef de projet : Sabine GATHOT

6. Favoriser un personnel motivé, dévoué et efficace au service de la population

- Révision du statut général du personnel
Projet transversal – Chef de projet : David IGLESIAS

7. Organiser des synergies efficientes au sein des services de l'Administration et du CPAS

- Synergie entre Administration communale et CPAS
Projet transversal – Chef de projet : Sabine GATHOT

8. Simplifier les démarches administratives et les processus internes

- Mise en œuvre d'un ERP (solution numérique moderne)
Projet transversal – Chef de projet : David IGLESIAS
- Création d'un guichet unique / accueil centralisé
Projet transversal – Chef de projet : Sabine GATHOT
- Outil informatique de suivi des bâtiments communaux
Projet transversal – Chef de projet : David IGLESIAS
- Déploiement d'un e-Guichet citoyen
Projet transversal – Chef de projet : Sabine GATHOT

9. Garantir une information fiable et accessible aux citoyens

- Installation d'écrans numériques
Projet transversal – Chef de projet : Valentine DEFRAIGNE

10. Développer la marque Chaudfontaine et le marketing territorial

- Création d'une nouvelle identité visuelle et narrative
Projet transversal – Chef de projet : Valentine DEFRAIGNE

PORTEFEUILLE SPÉCIFIQUE – COHÉSION SOCIALE & DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Responsable : Marc CUVELIER

Nombre de projets : 12

Chefs de projet actifs :

- Marc CUVELIER
- Véronique BILLET
- Bénédicte PAQUAY

Objectifs Stratégiques majeurs

1. Permettre l'accès aux activités physiques et aux sports pour tous
2. Offrir un soutien adapté pour toutes les générations et l'ensemble des citoyens
3. Développer l'attractivité du territoire

Objectifs Opérationnels et projets associés

1. Rénover les infrastructures sportives

- Ferme de Mehagne
Projet transversal – Chef de projet : Marc CUVELIER
- Gymnase L'Espoir
Projet transversal – Chef de projet : Marc CUVELIER
- Complexe sportif de Ninane
Projet transversal – Chef de projet : Marc CUVELIER
- Piscine d'Embourg (Projet hors DPC)
Projet transversal – Chef de projet : Marc CUVELIER
- Cafétaria sur pilotis – complexe de Vaux-sous-Chèvremont
Projet transversal – Chef de projet : Marc CUVELIER

2. Développer les infrastructures sportives libres d'accès

- Zone de loisir – ancien tennis de Vaux
Projet transversal – Chef de projet : Marc CUVELIER
- Zone de loisir – ancien terrain de hockey à Embourg
Projet transversal – Chef de projet : Marc CUVELIER

3. Mettre en place une politique de prévention contre le harcèlement

- Prévention du harcèlement scolaire (Campagne de sensibilisation, équipe mobile, formation des équipes pédagogiques, collaboration AMO)
Projet transversal – Chef de projet : Bénédicte PAQUAY

4. Soutenir et favoriser l'engagement des jeunes

- Salon de la jeunesse
Projet transversal – Chef de projet : Bénédicte PAQUAY

5. Développer une offre touristique et culturelle

- Site de la piscine de Chaudfontaine : Centre thermoludique et zone d'accueil pour motorhomes (tentes de toit)
Projet transversal – Chef de projet : Véronique BILLET

PORTEFEUILLE TECHNIQUE – INFRASTRUCTURES, ESPACES PUBLICS & MOBILITÉ

Responsable : Daphné MARTINOT

Nombre de projets : 26

Chefs de projet actifs :

- Sophie HUBERT
- Véronique BILLET
- Esther ZAEYTYDT
- Guenaëlle JAVAUX
- Stéphane DETHIER
- Éric MATHY
- Patrick KOEUNE
- Pierre MASSAUX
- Geoffrey DEGHAYE
- Pierre NYCKEES
- Gino CURNEL

Objectifs Stratégiques majeurs

1. Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
2. Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux
3. Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée

Objectifs Opérationnels et projets associés

1. Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux risques d'inondation

- Entretien des ruisseaux affluents & lutte contre l'imperméabilisation des sols
Projet transversal – Chef de projet : Pierre MASSAUX
- Parc de la Vesdre (Zone d'immersion & aménagements spécifiques)
Projet transversal – Chef de projet : Esther ZAEYTYDT
- Quadrilatère de la Rochette (Zone d'immersion & aménagements spécifiques)
Projet transversal – Chef de projet : Sophie HUBERT
- Démolitions – Avenue des Thermes
Projet transversal – Projet hors DPC – Chef de projet : Stéphane DETHIER

2. Assurer un suivi efficient de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics

- Pavillon ouvert à Embourg
Projet transversal – Chef de projet : Patrick KOEUNE
- Parking – Quartier Joseph Deflandre
Projet transversal – Chef de projet : Pierre MASSAUX
- Verdurisation & perméabilisation des infrastructures
Projet transversal – Chef de projet : Pierre MASSAUX
- Restauration du cimetière – Calvaire
Projet transversal – Chef de projet : Pierre MASSAUX

- Nouveau commissariat de police
Projet transversal – Chef de projet : Pierre NYCKEES
- Ancienne maison communale de Vaux
Projet transversal – Chef de projet : Éric MATHY
- Verrière de la gare & des Belles Fontaines
Projet transversal – Projet hors DPC – Chef de projet : Pierre NYCKEES
- École du Val
Projet transversal – Projet hors DPC – Chef de projet : Daphné MARTINOT

3. Moderniser les infrastructures énergétiques communales

- Rénovation, modernisation & isolation énergétique de bâtiments
Projet transversal – Chef de projet : Patrick KOEUNE
- Installation de panneaux photovoltaïques
Projet transversal – Chef de projet : Éric MATHY
- Renowatt
Projet transversal – Projet hors DPC – Chef de projet : Patrick KOEUNE

4. Diminuer la densité d'urbanisation, intégrer les projets urbanistiques dans le respect du voisinage et de l'environnement

- Parc public de la Bouxhe
Projet transversal – Chef de projet : Pierre NYCKEES
- Dépollution et aménagement du site des Capsuleries
Projet transversal – Chef de projet : Sophie HUBERT

5. Favoriser des initiatives qui visent l'embellissement de nos lieux de vie

- Concours de la plus belle façade et le plus beau jardin
Projet transversal – Chef de projet : Guenaelle JAVAUX

6. Sensibiliser à de bonnes pratiques éco-responsables en matière de gestion des déchets et de pollution

- Bornes de recharge pour véhicules électriques
Projet transversal – Chef de projet : Eric MATHY

7. Favoriser la mobilité active (douce)

- Nouveaux cheminements de mobilité active
Projet transversal – Chef de projet : Stéphane DETHIER
- Mise en œuvre de la Vesdrienne
Projet transversal – Chef de projet : Stéphane DETHIER

8. Améliorer la sécurité routière

- Carrefour Voie de l'Air Pur – Rue de Tilff
Projet transversal – Chef de projet : Pierre MASSAUX
- Voie de Liège – Phase 2
Projet transversal – Chef de projet : Stéphane DETHIER
- Avenue du Centenaire
Projet transversal – Chef de projet : Gino CURNEL

- Descente de Beaufays
Projet transversal – Chef de projet : Stéphane DETHIER
- Traversée d'Embourg
Projet transversal – Chef de projet : Stéphane DETHIER

9. Proposer une offre d'accueil adéquate pour la petite enfance

- Nouvelle crèche à Beaufays
Projet transversal – Chef de projet : Geoffrey DEGHAYE

10. Développer une offre touristique et culturelle

- Source O Rama
Projet transversal – Chef de projet : Véronique BILLET
- Maison Sauveur
Projet transversal – Chef de projet : Pierre NYCKEES
- Ancienne église de Chaudfontaine
Projet transversal – Chef de projet : Pierre NYCKEES

Liste de projets thématiques

Projets thématiques

Nombre total de projets : 35

Nature des projets : Projets de service / projets transversaux à portée sectorielle ou citoyenne

Sécurité & Prévention

- Extension du réseau de caméras de sécurité
Porteuse : Sabine GATHOT
- Formation interne à la cybercriminalité
Porteuse : Sabine GATHOT
- Prairie de Ster (zone d'immersion)
Porteur : Stéphane DETHIER
- Mise en conformité des bâtiments
Porteur : Benjamin VANDE CASTEELE

Bien-être animal

- Salon bien-être animal
Porteuse : Cathy VANBRABANT
- Campagne(s) de sensibilisation au bien-être animal
Porteuse : Cathy VANBRABANT
- Parcs à chiens et poubelles spécifiques
Porteur : Gino CURNEL

Gestion, Ressources humaines & bien-être au travail

- Task force budgétaire
Porteur : Laurent GRAVA
- Nouveau règlement de télétravail
Porteur : David IGLESIAS
- Formation du management & culture de l'évaluation
Porteur : David IGLESIAS
- Organisation des cantons et intégration de la fonction de balayeur de rue
Porteur : David IGLESIAS
- Bien-être et outils qualité de vie au travail
Porteur : David IGLESIAS

Environnement, nature & écocitoyenneté

- Création de deux nouvelles réserves naturelles (objectif : 3% du territoire)
Porteuse : Esther ZAEYTYDT
- Équipements : distribution de nichoirs & dispositifs pour batraciens
Porteuse : Esther ZAEYTYDT
- Ateliers évolutifs : citoyen écoresponsable
Porteuse : Esther ZAEYTYDT
- Campagne de tri des déchets
Porteuse : Esther ZAEYTYDT

Petite enfance, jeunesse & écoles

- Harmonisation des horaires entre crèches & accueil extrascolaire
Porteur : Bénédicte PAQUAY
- Campagne « Écrans responsables »
Porteuse : Bénédicte PAQUAY
- Amélioration de l'accès aux écoles
Porteur : Bénédicte PAQUAY
- Restaurants scolaires – Label « 3 radis »
Porteuse : Manuella CATOT

Seniors

- Voyage à l'étranger pour les seniors
Porteuse : Manuella CATOT

Habitat & logement

- Augmenter le nombre de logements d'urgence
Porteur : Manuella CATOT

Sport & infrastructures sportives

- Accompagnement des clubs sportifs dans la modernisation de leurs infrastructures
Porteur : Marc CUVELIER

Énergie

- Communauté d'énergie
Porteuse : Manuella CATOT

Commerce & économie locale

- Marché local de Ninane
Porteur : Marie-Laurence LEFEBURE
- Redynamisation du marché de Vaux
Porteur : Marie-Laurence LEFEBURE
- Campagne de capsules vidéos – Commerçants
Porteuse : Véronique BILLET
- Digitalisation des chèques-commerces
Porteuse : Marie-Laurence LEFEBURE

Culture, identité & animation locale

- Reconnaissance officielle du Foyer culturel
Porteuse : Valentine DEFRAIGNE
- Association des villes thermales
Porteuse : Véronique BILLET
- Fresques Street Art – Voie du Facteur & Gymnase école Voie de l'air pur & parcours vélo
Porteuse : Valentine DEFRAIGNE
- Concours de poésie
Porteuse : Valentine DEFRAIGNE
- Capsules vidéos – Acteurs de la vie locale
Porteuse : Valentine DEFRAIGNE
- Parcours Zen
Porteuse : Véronique BILLET
- Concours des plus belles façades / jardins
Porteuse : Véronique BILLET

Mobilité & connexions douces

- Passerelle Fond des Cris / Hauster (commune)
Porteur : Stéphane DETHIER

Contenu détaillé des portefeuilles de projets

Intitulé du projet	Développer une culture partagée de la gestion des risques – Structuration des exercices de simulation
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui protège</i>
Objectif stratégique PST	Faire face aux crises et situations d'urgence
Objectif opérationnel PST	<i>Développer une culture partagée de la gestion des risques</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	Benjamin VANDÉ CASTEELE
Échéance envisagée	31 décembre 2030

A. Finalité du projet

Améliorer la gestion de crise en y incluant une participation citoyenne.

B. Contexte budgétaire et justification

Obligation légale dans le cadre de la sécurité publique.

C. Résultat attendu / produit de projet

Augmenter la capacité de réaction en cas de crise et améliorer la résilience.

D. Impacts attendus

Participation citoyenne accrue et augmentation de l'efficacité d'analyse et d'intervention en améliorant la cohésion des différents intervenants.

E. Contraintes connues

Budgétaire, temporelle et de conscientisation du public cible.

Intitulé du projet	Parc de la Vesdre
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui protège</i>
Objectif stratégique PST	Faire face aux crises et aux situations d'urgence
Objectif opérationnel PST	<i>Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux risques d'inondation.</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE, Dominique VERLAINE et Alain JEUNEHOMME
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Sophie HUBERT
Échéances envisagées	<p>Attribution et notification du marché de travaux lié à la renaturation de l'ancien tennis de Chaudfontaine en espace vert et zone d'expansion de crue dans le dernier trimestre 2025.</p> <p>Début des travaux fin 2025 (curage du bief) et printemps 2026.</p>

A. Finalité du projet

Suite à la relocalisation des terrains de tennis prévue au Quadrilatère de la Rochette, la Commune a saisi l'opportunité pour revoir l'aménagement de la zone humide de la « *Laide de heid* ». C'est ainsi que le projet du « *Parc de la Vesdre* » vise, entre autres, les objectifs suivants :

- Restaurer le bief de la Laide Heid afin d'éviter son assèchement en cours (envasement) ;
- Restaurer la connexion de ce bief vers la Vesdre ;
- Développer une zone humide de type roselière et mégaphorbiaie en intégrant sa capacité de zone tampon en période de hautes eaux en partie sur l'ancienne emprise des terrains de tennis ;
- Transformer la seconde partie des anciens terrains de tennis en verger/prairie de fauche différenciée faisant office de zone de loisirs et de détente de manière à renforcer le maillage vert et bleu et de garantir un accès à la nature pour tous ;
- Proposer une zone de transition entre la zone verte du Parc Hauster et la zone plus urbanisée du casino et du centre de Chaudfontaine ;
- Aménager le cheminement et des passerelles pédestres dans le parc.

B. Contexte budgétaire et justification

Le 12 décembre 2022, le Collège communal a attribué le marché de conception pour le marché « *Parc de la Vesdre – Renaturation de l'ancien tennis de Chaudfontaine en espace vert et zone d'expansion de crue* » à BAUMANS – DEFFET Architecture et Urbanisme SC SPRL de Liège.

Le 25 juin 2025, le Conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché.

Le permis d'urbanisme a déjà été délivré par le Fonctionnaire délégué le 30 septembre 2024.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 1.185.237,65 euros hors TVA ou 1.424.137,56 euros, 21 % TVA comprise (284.899,91 euros TVA cocontractant).

Les subventions pour ce projet se répartissent comme suit :

- 184.210,40 euros : SPW – Département de la Nature et des Forêts / Direction de la Nature et des Espaces verts (subvention Maillage vert et bleu en milieu urbain) ;
- 963.099,65 euros : SPW (Droit de tirage « *Développement urbain* ») ;

La part communale s'élèverait à 286.827,51 euros TVAC sur fonds propres.

C. Résultat attendu / produit de projet

L'aménagement du site du « *Parc de la Vesdre* » intègre les objectifs recherchés par la finalité du projet. En termes d'environnement, il doit répondre aux diverses conditions émises par le Pouvoir subsidiant (SPW – DNF) et être en adéquation aux ambitions de l'appel à projets à savoir :

- Renforcer ou restaurer le maillage vert et bleu dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques (maillage écologique du Plan communal de développement de la nature) ;
- Garantir un accès aisément à la nature pour tous ;
- Impliquer les citoyens et acteurs locaux ;

mais aussi au droit de tirage « *Développement urbain* » sur le plan du développement territorial.

En outre, le projet tient compte des aspects liés aux plans hydraulique, d'aménagement du territoire, de mobilité active et de tourisme (zone d'expansion de crue, intégration du tracé de la Vesdre, création d'un espace qualitatif afin de revaloriser le site au niveau de la biodiversité et du paysage, balades touristiques).

Le projet répond aussi aux objectifs du Plan communal de développement de la nature (PCDN) et du Plan d'action en faveur de l'énergie durable et climat (PAEDC) et de la Convention des Maires adoptés par la Commune.

D. Impacts attendus

Effets positifs en cas de crue mais également au niveau de la qualité de vie des citoyens.

Espace multifonctionnel lié à l'aménagement du site qui permet de renforcer ou restaurer le maillage vert et bleu dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, de garantir un accès aisément à la nature pour tous, d'impliquer les citoyens et acteurs locaux et de développer les attraits environnementaux et touristiques de la commune.

E. Contraintes connues

Le permis d'urbanisme a été délivré le 30 septembre 2024.

Les conditions et le mode de passation du marché ont été approuvées par le Conseil communal. Dans ce cadre et au vu des disponibilités budgétaires (dépenses et recettes), les travaux devraient commencer fin 2025 et début 2026.

Contraintes liées aux délais fixés par les subsides.

Contraintes liées aux aspects environnementaux et climatiques pour la réalisation des travaux (période de nidification, périodes spécifiques pour les plantations, terrassement, etc.).

Une autre contrainte est l'interaction entre différents projets réalisés et gérés par des acteurs différents ayant chacun des délais et contraintes budgétaires (aménagement des berges, barrage sur la Vesdre, impétrants RESA, conduite d'eau thermale, etc.). Ce projet, coordonné par l'auteur de projets, doit également être suivi en collaboration avec les services communaux des travaux et de l'environnement et régionaux concernés (SPW - DCENN, SPW - DNF).

Intitulé du projet	Quadrilatère de la Rochette
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui protège</i>
Objectif stratégique PST	Faire face aux crises et aux situations d'urgence
Objectif opérationnel PST	<i>Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux risques d'inondation.</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Dominique VERLAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Sophie HUBERT
Échéances envisagées	Phase 1 – déblais / remblais et Vesdrière : printemps-été 2026 Phase 2 – parking : inconnue

A. Finalité du projet

Sur le plan hydraulique, l'objectif est de créer une zone d'expansion de crue. Le SPW-DCENN a également pour projet de créer une digue le long de la Vesdre dans le cadre de la reconstruction résiliente des berges du bassin de la Vesdre.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, l'objectif est de :

- réimplanter les infrastructures sportives des clubs de Tennis de Vaux-sous-Chèvremont et de Chaudfontaine (ce dernier étant initialement implanté sur le site du Parc de la Vesdre) ;
- créer une zone de stationnement aménagée de manière paysagère et utilisée de manière ponctuelle lors de manifestations importantes ;
- intégrer le tracé de la Vesdrière (liaison de mobilité active supra-communale et axe structurant cyclable du Plan urbain de mobilité de l'agglomération de Liège) ;
- créer un espace qualitatif afin de revaloriser le site au niveau de la biodiversité et du paysage.

B. Contexte budgétaire et justification

Réalisation de la digue et son financement : pris en charge par le SPW-DCENN.
Remblais nécessaires pour implanter les infrastructures du tennis ainsi que la zone d'expansion de crue : réalisés et financés par la Région (SPW et SPI – via le programme PRW 319).
Surcoût lié à la stabilisation du remblai : financé par la Commune, entre autres, via la subvention de 300.000 euros de la Province de Liège (LEM).
Vesdrière : réalisée et financée par le SPW-MI.
Parking : à charge de la commune.

C. Résultat attendu / produit de projet

L'aménagement de l'ensemble du site du Quadrilatère de la Rochette intégrant les objectifs recherchés par la finalité du projet sur les plans hydraulique et d'aménagement du territoire, tout en tenant compte, entre autres, des aspects liés à l'environnement et à la mobilité.

D. Impacts attendus

Effets positifs en cas de crue mais également au niveau de la qualité de vie des citoyens.

Espace multifonctionnel lié à l'aménagement du site.

E. Contraintes connues

Le tennis club doit débuter ses travaux début 2026 pour respecter les délais liés aux subsides de la Région wallonne (Infrasport). Les remblais doivent être effectués avant. Une autre contrainte est l'interaction entre différents projets réalisés et gérés par des acteurs différents ayant chacun des délais et contraintes budgétaires (exemples : Vesdrienne, aménagement des berges, etc.).

Proposer un plan d'aménagement cohérent.

Nécessité d'avoir une vision globale concertée et acceptée par les divers intervenants (SPW, SPI, Commune).

Intitulé du projet	Entretien des ruisseaux et affluents & lutte contre l'imperméabilisation des sols
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui protège</i>
Objectif stratégique PST	Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux risques d'inondation
Objectif opérationnel PST	<i>Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux inondations</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE, Dominique VERLAINE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Pierre MASSAUX
Échéance envisagée	Décembre 2027

A. Finalité du projet

Le but est de maîtriser nos points d'attentions habituels en cas de fortes pluies, notamment le Fond des cris et la rue de Romsée. L'entretien général des ruisseaux communaux est une charge obligatoire dans laquelle différents dispositifs pourraient être mis en place afin de limiter le débordement et la vitesse de ces ruisseaux.

B. Contexte budgétaire et justification

L'entretien des ruisseaux en Wallonie est un enjeu majeur soutenu par deux cadres stratégiques : le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) et le Plan PARIS (Programme d'Action sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée).

C. Résultat attendu / produit de projet

Des missions d'études sont en cours, elles doivent permettre de définir les possibilités/priorités d'interventions à différentes échelles financières. Ces missions doivent également présenter des aménagements le plus pertinents à réaliser sur base d'une analyse multicritères (efficacité, coût , entretien, impact patrimonial, urbanistique et environnemental).

Nos ruisseaux seront entretenus et bénéficieront de nouveaux dispositifs tels que : disperseurs cinétiques, aménagement des quais de berges, etc.). L'enlèvement des embâcles et la gestion des berges permettent de mieux gérer et de limiter la vitesse des cours d'eau en cas de fortes pluies.

D. Impacts attendus

Avantages hydrologiques et de prévention des risques (PGRI) :

1. Réduction des risques d'inondation :
 - L'entretien régulier des ruisseaux permet de maintenir leur capacité hydraulique, évitant les débordements lors de fortes pluies ;
 - Le PGRI insiste sur la solidarité amont-aval, c'est-à-dire retenir l'eau en amont pour limiter les dégâts en aval.
2. Prévention et préparation aux crises : le nettoyage des lits, l'enlèvement des embâcles et la gestion des berges facilitent la circulation de l'eau et réduisent les risques de crues soudaines.
3. Vision à long terme et concertation locale : les actions sont co-construites avec les acteurs locaux via les Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique, favorisant une gestion adaptée aux réalités du terrain.

Avantages écologiques et environnementaux (Plan PARIS) :

1. Amélioration de la qualité hydromorphologique : l'entretien favorise le bon état écologique des ruisseaux, essentiel pour la biodiversité aquatique et la résilience des milieux naturels.
2. Lutte contre les espèces invasives : le Plan PARIS inclut des actions de gestion des espèces exotiques envahissantes, qui peuvent obstruer les cours d'eau et nuire à leur équilibre.
3. Adaptation au changement climatique : en entretenant les ruisseaux, on améliore leur capacité à faire face aux sécheresses et aux épisodes pluvieux extrêmes, deux phénomènes en hausse en Wallonie.

E. Contraintes connues

Différents projets sont liés à ce subside et n'entrent pas dans la thématique spécifique de cette fiche. Certains dossiers prévus dans le cadre de ce subside ne pourront être réalisés dans les délais impartis. Le Service des travaux a proposé une liste plus importante de projets dans l'espoir de couvrir entièrement l'enveloppe.

Les projets retenus devront être réalisés pour le 1^{er} décembre 2027.

Premier droit de tirage : enveloppe de 195.622 euros, reçue le 4 janvier 2022.

Second droit de tirage : enveloppe de 439.000 euros, versée en deux temps, à savoir une première tranche 351.200 euros en 2023 et une seconde de 87.800 euros en 2024. Les montants non validés à la date du 31 mars 2025 et non liquidés au 31 décembre 2027 au plus tard, sur base du rapport formel, donneront lieu à une demande de remboursement du montant de la subvention, au prorata des moyens concernés.

Intitulé du projet	Démolitions – Avenue des Thermes
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui protège</i>
Objectif stratégique PST	Faire face aux crises et aux situations d'urgence
Objectif opérationnel PST	<i>Réaménager le territoire pour renforcer sa résilience face aux risques d'inondation</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Dominique VERLAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Stéphane DETHIER
Échéance envisagée	Novembre 2025

A. Finalité du projet

La démolition des maisons permettra une extension du lit du cours d'eau et deviendra une réserve non bâtie, cela s'inscrit dans un projet plus vaste avec les différents partenaires en charge de la gestion des cours d'eau post-inondations (SPW, DCENN, PGRI, PARIS, etc.). Il s'agit d'un projet inscrit également dans le cadre des « Programmes de Développement Durable de Quartiers » (PDDQ).

B. Contexte budgétaire et justification

Une recette de subsides de 1.500.000 euros est associée à ce projet.

C. Résultat attendu / produit de projet

Les maisons sont remplacées par une zone de pelouse, les structures de caves et débris sont conservés afin de maintenir structurellement le mur de berge, une zone de terre recouvre les caves et sera semée de pré fleuri en attendant les prochaines étapes.

D. Impacts attendus

Un nouvel aménagement de la berge sera prévu et devra permettre de répondre aux analyses et besoins repris via l'étude MODREC.

E. Contraintes connues

Un subside de 1.500.000 euros TVAC a été prévu mais la démolition de la phase 2 est d'un montant inférieur. La gestion du subside est assurée par le Directeur financier. Différents subsides sont liés à de nombreux projets en bord de Vesdre et identifiés dans le budget extraordinaire.

Intitulé du projet	Réinstallation du poste de police de Vaux-sous-Chèvremont
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui rayonne</i>
Objectif stratégique PST	Offrir un cadre sécurisé aux citoyens calidifontains
Objectif opérationnel PST	<i>Lutter contre les vols, le vandalisme, le radicalisme, les incivilités et le trafic de stupéfiants</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Pierre NYCKEES
Échéance envisagée	Mai 2027

A. Finalité du projet

L’Espace vallée est occupé temporairement par le Poste de police de Vaux-sous-Chèvremont qui avait ses locaux dans l’ancienne Maison communale. Le Collège communal a décidé de lui mettre un nouveau bâtiment à disposition, après rénovations.

B. Contexte budgétaire et justification

Initialement, il était prévu de construire un Poste de police en périphérie du parc communal de Vaux-sous-Chèvremont.

Les offres étant supérieures aux estimatifs, ce projet n’a pu être attribué. Entretemps, le rachat de la salle du Calimont a été envisagé par le Collège communal. Le bâtiment (salle de fêtes et ancien billard) pourra permettre une réaffectation de la partie avant du bâtiment en un poste de police (+/- 300 m²). Cela permettrait de le réaffecter dans le tissu urbain existant et dans une zone hors aléas.

C. Résultat attendu / produit de projet

Le projet doit répondre aux besoins de la police sur base des accords du Collège communal et de la Zone SECOVA.

D. Impacts attendus

Au lieu de reconstruire dans une zone à risques, la réaffectation du tissu urbain est privilégiée. L’implantation proposée est optimale.

E. Contraintes connues

Le projet du poste de police dans l'ancien parc communal a été attribué au bureau AUID. La mission d'auteur de projet comportait une tranche ferme (plans, estimatif, analyse des offres) et a été réalisée (et payée) mais la tranche conditionnelle de suivi d'exécution n'a pas été activée.

Dans le cadre de la réaffectation du bâtiment de l'ancien billard, il faut :

- Soit refaire un marché pour une mission d'auteur de projet ;
- Soit faire un avenant au contrat du bureau AUID.

Avenant au contrat : point Collège communal avec négociation d'honoraires.

Étude du dossier : trois mois (fin décembre 2025).

Permis : 180 jours (réception fin juin 2025).

Publication 37 jours.

Analyse d'offres : 15 jours (fin septembre 2025).

Tutelle : un mois (fin octobre 2026).

Début de chantier : novembre 2026.

Délai d'exécution : 4 à 6 mois.

Intitulé du projet	Amélioration du sentiment d'insécurité des citoyens – Diminution du sentiment d'impunité
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui protège</i>
Objectif stratégique PST	Offrir un cadre sécurisé aux citoyens caldifontains
Objectif opérationnel PST	<i>Combattre l'impunité via les sanctions administratives</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	Lissia MAUER
Échéance envisagée	Janvier 2027

A. Finalité du projet

L'objectif principal est de lutter contre le sentiment d'insécurité, par une présence accrue de nos gardiens de la paix, sur l'ensemble du territoire. Leur visibilité ayant un effet dissuasif sur les incivilités et la petite délinquance, ils deviennent des acteurs de première ligne et constituent ainsi le relais entre la commune, la police et la population. Dans le cadre du sentiment d'impunité, les agents constataateurs sont habilités à dresser des procès-verbaux, sur base de différents règlements. Ceux-ci sont transmis au Fonctionnaire sanctionnateur communal. Afin de renforcer l'efficience des différents intervenants, d'augmenter l'échange d'informations, d'assurer une prise en charge globale du phénomène et de permettre une cohérence hiérarchique, un service « Agents constataateurs » sera bientôt mis en place. L'engagement d'un membre supplémentaire est également prévu.

Toutes ces actions vont permettre de mieux assurer le suivi et le traitement des incivilités tout en apportant une réaction rapide, adéquate, juste et proportionnée.

B. Contexte budgétaire et justification

Engagement d'un nouvel agent sur fonds propres. Toutefois, si un second agent du service est formé en matière de délinquance environnementale, une subvention de 10.000 euros est possible, moyennant le respect de certaines conditions.

C. Résultat attendu / produit de projet

Sensibilisation des citoyens au respect de leur environnement.
 Diminution du nombre des dépôts clandestins.
 Augmentation du montant des amendes perçues par la commune (principe du « pollueur-payeur »).
 Diminution du sentiment d'insécurité aux abords des écoles.
 Sensibilisation des citoyens au respect des usagers faibles (et plus précisément les espaces de parkings aux abords des écoles).

D. Impacts attendus

Une commune plus propre, moins polluée visuellement.

La satisfaction de nos citoyens, suite à la mise en place d'un service unique, plus adapté aux besoins et aux attentes des calidifontains et aux réalités du terrain.

E. Contraintes connues

Adoption du nouveau règlement en matière environnementale.

Implémentation des articles dans Inforius (module « SAC »).

Formations à suivre pour le nouvel agent en délinquance environnementale.

Intitulé du projet	Mise en place d'un service de médiation
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui protège</i>
Objectif stratégique PST	Offrir un cadre sécurisé aux citoyens caldifontains
Objectif opérationnel PST	<i>Favoriser le bon voisinage tout en garantissant le respect des propriétés individuelles</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	Lissia MAUER
Échéance envisagée	Janvier 2027

A. Finalité du projet

Améliorer le lien entre les citoyens.
 Raviver la confiance du citoyen vis-à-vis de son Administration.
 Renforcer les espaces de proximité.
 Cibler au mieux les problématiques principales de nos habitants.
 Être une véritable alternative à la justice « *classique* ».
 Offrir un service gratuit et une écoute active à l'ensemble de nos citoyens, sans condition et critère préalables.

B. Contexte budgétaire et justification

Fonds propres, intervention de l'AVIC pour le poste d'un agent à hauteur de 45% de son traitement.
 Confirmation de la décision de détacher cet agent de ses missions à la Noria.
 Proposition de mutualisation du service avec des communes limitrophes (zone de police SECOVA).

C. Résultat attendu / produit de projet

Satisfaction des personnes qui ont fait appel au service.
 Fixer un taux de réussite à 20% pour objectiver la pertinence du service.

D. Impacts attendus

Améliorer l'image de notre Administration en proposant une approche humaine et un lieu d'écoute pour nos citoyens.
 Susciter l'envie de développer ce type de projet sur des communes limitrophes (zone de police SECOVA).

E. Contraintes connues

Projet qui tient compte de la participation, voire idéalement, de l'implication des citoyens et de leurs ressources (capacités de métacommunication, de remise en question, bonne foi, etc.).

Intitulé du projet	Création d'une convention communale citoyenne
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui rassemble</i>
Objectif stratégique PST	Renforcer le vivre-ensemble par le respect mutuel, la participation citoyenne et les libertés fondamentales
Objectif opérationnel PST	<i>Pérenniser et développer de nouvelles initiatives de concertation citoyenne</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Alain JEUNEHOMME
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	Valentine DEFRAIGNE
Échéance envisagée	Janvier 2027

A. Finalité du projet

L'objectif d'une Convention Communale Citoyenne est de produire des recommandations utiles sur les projets communaux afin de créer une dynamique sociale enrichissante entre citoyens et autorités locales.

B. Contexte budgétaire et justification

Dans un contexte général de méfiance des citoyens par rapport à la politique et aux élus, les villes et communes s'attendent de plus en plus à développer des outils de démocratie et de participation citoyenne. En créant cette Convention Communale Citoyenne, la Commune souhaite interroger un panel représentatif de citoyens qui n'est pas intégré dans les autres instances et processus déjà existants : les personnes âgées de 18 à 60 ans. Le système de tirage au sort permettra une représentation équilibrée de la population en prenant en compte des personnes qui ne possèdent aujourd'hui pas de structure consultative. Cette Convention viendra renforcer la stratégie de participation citoyenne de la Commune de Chaudfontaine.

C. Résultat attendu / produit de projet

Le projet doit produire une Convention Communale Citoyenne et définir ses missions. Il convient pour cela de :

- Définir le fonctionnement : nombre de membres, durée des mandats, formation éventuelle, rythme des réunions, thématiques privilégiés ou motifs de réunion (conseils communaux, budget participatif, travaux ou projets conséquents...), statuts, etc.
- Définir le rôle : quelle est son action concrète et comment elle va mettre en œuvre le lien entre citoyens et élus.
- Définir une méthodologie de tirage au sort en concertation avec le service population et un huissier.
- Convoquer et former les membres.
- Établir le planning des rencontres pour la mandature.
- Mettre en place une méthodologie de suivi des contributions.

D. Impacts attendus

De cette Convention Citoyenne, nous pouvons attendre une amélioration du dialogue entre les élus et les citoyens en amont des projets communaux. Cet organe favorise une délibération approfondie, fondée sur le bien commun et l'intérêt de tous les citoyens. La participation citoyenne se trouvera renforcée car plus inclusive et plus représentative grâce au tirage au sort.

Pour les participants, il s'agit aussi d'améliorer la citoyenneté, le sentiment d'appartenance à un territoire tout en offrant un champ d'action concret aux citoyens. On peut ainsi s'attendre à un lien plus fort entre les besoins des citoyens et les projets communaux et donc une meilleure anticipation quant aux différents aspect des projets.

E. Contraintes connues

- Cadre juridique à définir.
- Pas de budget lié actuellement.

Intitulé du projet	Salles communautaires pour chaque village & salles de cérémonies funéraires
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui rassemble</i>
Objectif stratégique PST	Renforcer le vivre ensemble par le respect mutuel, la participation citoyenne et les libertés fondamentales
Objectif opérationnel PST	<i>Proposer des espaces communautaires</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Alain JEUNEHOMME
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	Sabine GATHOT
Échéance envisagée	31 décembre 2030

A. Finalité du projet

Les espaces publics sont les garants de la qualité de vie et de l'intégration sociale, le ciment de la communauté, le véritable espace du (bien) vivre-ensemble et de la mixité sociale.

B. Contexte budgétaire et justification

Ces espaces offrent aux citoyens la possibilité de s'exprimer, de collaborer et de contribuer activement à la vie communale.

C. Résultat attendu / produit de projet

Donner aux citoyens accès à un espace à : Chaudfontaine, Ninane, Embourg, Beaufays, Mehagne et Vaux-sous-Chèvremont.
Ainsi que la possibilité d'organiser des cérémonies funéraires ailleurs que dans les églises.

D. Impacts attendus

Ces espaces serviront de support à diverses activités et pourront accueillir une vie sociale.

E. Contraintes connues

Pour les salles : gestion globale de la location.
Réaménagement ou revalorisation des espaces pour les rendre plus conviviaux, accessibles et sûrs.
Organisation régulière d'événements favorisant la rencontre et la cohabitation harmonieuse.

Intitulé du projet	Révision du statut général du personnel
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience
Objectif opérationnel PST	<i>Favoriser un personnel motivé, dévoué et efficace au service de la population</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	David IGLESIAS
Échéance envisagée	31 décembre 2025

A. Finalité du projet

Déterminer un cadre clair et harmonisé régissant les conditions d'engagement, de carrière et de traitement du personnel communal, afin d'assurer une égalité de traitement entre agents statutaires comme contractuels, tout en renforçant l'attractivité de la Commune de Chaudfontaine comme employeur public.

B. Contexte budgétaire et justification

Ce projet répond à une obligation réglementaire dans le cadre de la réforme des pouvoirs locaux. Il s'inscrit également dans une volonté d'alignement sur les recommandations de la circulaire relative à la modernisation du statut du personnel, en intégrant les obligations contraintes (notamment un statut général du personnel) et les attentes spécifiques de notre organisation en fonction des recommandations pertinentes pour notre Administration.

C. Résultat attendu / produit de projet

- Un statut général du personnel consolidé, intégrant les éléments du statut administratif, du statut pécuniaire et des conditions particulières existants.
- Un cadre organique actualisé, cohérent avec le nouveau statut et les besoins de l'administration.

D. Impacts attendus

- Egalité de traitement, harmonisation et clarification des droits et obligations pour tous les agents (AC et CPAS, statutaires et contractuels).
- Amélioration de la lisibilité des perspectives de carrière et des modalités d'évolution.
- Renforcement de l'image de la Commune comme employeur attractif et équitable.
- Réduction du risque de contentieux ou d'interprétation divergente des textes.

E. Contraintes connues

- Délai imposé par la réglementation pour l'entrée en vigueur du nouveau statut général du personnel.
- Dépendance aux évolutions du cadre légal wallon (circulaires, arrêtés, jurisprudence).
- Nécessité d'une concertation formelle avec les instances syndicales.

Intitulé du projet	Synergies
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience
Objectif opérationnel PST	<i>Organiser des synergies efficientes au sein des services de l'Administration et des entités para communales (CPAS, RCA, RSI, Foyer culturel)</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	Sabine GATHOT
Échéance envisagée	31 décembre 2030

A. Finalité du projet

Une synergie entre la commune et les entités para communales est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficience du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun.

B. Contexte budgétaire et justification

La mutualisation des services.
 La coordination des processus.
 L'amélioration de la communication.
 Le développement des compétences.
 La simplification administrative.
 L'objectif est d'apporter une réelle valeur ajoutée en termes d'efficacité, de réduction des coûts, et d'amélioration de la qualité de vie au travail pour les employés et des services offerts aux citoyens.

C. Résultat attendu / produit de projet

Un service des Ressources humaines centralisé et transversal entre l'Administration communale, le CPAS et les entités para communales, chargé :

- de la gestion centralisée des paies et des dossiers du personnel ;
- de la conception et de la mise en œuvre d'une politique RH intégrée, couvrant le recrutement, l'intégration, la formation, l'évaluation, la gestion des carrières et la mobilité interne ;
- de l'élaboration d'un cadre réglementaire commun, assurant des modalités de relation de travail homogènes, équitables et conformes aux obligations légales ;
- du développement d'outils partagés, de procédures harmonisées et de référentiels communs ;
- de l'appui et du conseil aux services en matière de gestion des ressources humaines ;
- d'être le point de contact unique pour les agents sur toutes les questions relatives aux ressources humaines ;
- de suivre les subsides généraux liés au personnel (exemples : APE, Maribel social, etc.).

dans une logique d'efficience organisationnelle, de cohérence réglementaire, de qualité de service et de valorisation du capital humain.

Exclusions / hors périmètre :

- l'accompagnement psychosocial spécifique des travailleurs en insertion (accompagné par les services concernés, subsidiés à cette fin) ;
- le suivi des subsides liés à des dispositifs propres à l'une ou l'autre entité.

Pour les marchés publics, les services Juridique, garage et l'informatique : offrir les mêmes services à toutes les entités.

Pour les Finances : avec un Directeur financier commun, un service unique et centralisé.

Un SIPPT et un service Communication communs.

Adaptation des conventions.

D. Impacts attendus

L'idée n'est pas de supprimer du personnel pour diminuer les coûts, mais de rationaliser pour libérer des moyens, en visant l'efficacité des services, en ayant des politiques plus lisibles pour les citoyens.

Projets transversaux plus efficaces et réduction des doublons.

E. Contraintes connues

Risque d'une charge excessive de travail pour la Commune ; moyens humains insuffisants.

Nécessité d'un dialogue ouvert et efficace pour une bonne collaboration.

Adaptation des outils avec une centralisation des ressources utiles.

Intitulé du projet	Mise en place d'un ERP (volet interne)
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience
Objectif opérationnel PST	<i>Simplifier les démarches administratives et les processus internes</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	David IGLESIAS
Échéance envisagée	31 décembre 2030

A. Finalité du projet

Mettre en œuvre un système de gestion intégré (ERP) pour renforcer la transversalité, la fluidité des échanges internes et la qualité des services à la population, en consolidant les outils internes existants et en développant un guichet numérique tourné vers les usagers.

B. Contexte budgétaire et justification

La mise en place d'un ERP a été initiée lors de la mandature précédente, avec une première phase centrée sur l'administration interne comme « cobaye » :

- Intranet fonctionnel ;
- Modules pour les services support (RH, logistique, communication...) ;
- Calendrier transversal des événements ;
- Outils de gestion de réservation de salle, inventaire, répertoire et forum interne.

L'objectif actuel est de consolider cette dynamique et de l'ouvrir davantage vers l'extérieur :

- Améliorer la coordination des services pour une gestion plus efficiente des flux ;
- Structurer et formaliser les interactions avec les citoyens (guichet unique, démarches en ligne) ;
- Déployer un véritable e-guichet citoyen, intégré à l'architecture globale.

Ce projet est stratégique pour l'efficacité interne, mais aussi pour la lisibilité et l'accessibilité de l'action communale.

Le budget se compose de deux enveloppes annuelles liées à deux marchés :

- Un premier de 120 heures annuel pour les petits développements et la maintenance ;
- Un second en fonction d'une nouvelle version dont les contours sont déterminés en fonction des priorités.

C. Résultat attendu / produit de projet

- Renforcement et élargissement des modules ERP internes (intranet, communication, services support, gestion des événements, base de données commune).
- Déploiement d'un guichet unique interne, consolidant les points de contact pour les agents.
- Développement et lancement d'un e-guichet citoyen : démarches administratives en ligne, accès aux informations, formulaires intelligents, suivi de demandes.
- Intégration d'un référentiel dynamique des services, contacts et procédures.
- Interopérabilité entre outils internes (ERP) et portail citoyen.
- Mise à jour du cahier des charges du marché public en fonction de ces objectifs élargis.

D. Impacts attendus

- Meilleure efficacité interne et réduction des pertes d'information.
- Simplification des parcours administratifs pour les citoyens.
- Renforcement de la transversalité interservices.
- Amélioration de la réactivité et de la traçabilité des traitements.
- Image modernisée et plus accessible de l'administration communale.

E. Contraintes connues

- Dépendance à l'intégration progressive avec les systèmes existants.
- Coordination étroite avec le prestataire informatique et le marché public ERP.
- Nécessité d'impliquer activement les agents utilisateurs dans la définition des besoins.
- Gestion du changement auprès des agents (formation, appropriation, conduite du projet).
- Respect des délais de marché, des calendriers techniques, et de la conformité RGPD.

Intitulé du projet	Création d'un accueil centralisé
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience
Objectif opérationnel PST	<i>Simplifier les démarches administratives et les processus internes</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	Sabine GATHOT
Échéance envisagée	31 décembre 2030

A. Finalité du projet

Offrir aux citoyens un point d'entrée unique, accessible et efficace, centralisant l'accueil, l'information et l'orientation pour simplifier leurs démarches administratives. Ce projet contribue à moderniser les services publics en améliorant la qualité, la rapidité et la traçabilité du traitement des demandes, tout en renforçant la transparence et la satisfaction des usagers.

B. Contexte budgétaire et justification

L'objectif est d'assurer un service de première ligne (ensemble des canaux d'entrée) en tant que point d'entrée unique pour les démarches administratives.
Le budget est lié à celui du développement de la mise en place de l'ERP.

C. Résultat attendu / produit de projet

- Création d'un service d'accueil et d'information (point d'accueil unique, orientation rapide) ;
- Gestion des demandes et suivi (enregistrement et suivi centralisé, vision en temps réel) ;
- Qualité et fiabilité des données (base de données actualisée, rapports consolidés) ;
- Formalisation et optimisation des processus (automatisation des tâches répétitives, adaptation des processus).

D. Impacts attendus

- Meilleure efficacité interne et réduction des pertes d'informations ;
- Simplification des parcours administratifs pour les citoyens ;
- Meilleure satisfaction des usagers ;
- Amélioration de la réactivité et de la traçabilité des traitements.

E. Contraintes connues

- Dépendance à l'intégration progressive dans un nouvel outil informatique et les systèmes existants ;
- Nécessité d'impliquer activement les agents pour identifier les besoins ;
- Structurer et adapter nos processus administratifs dans notre nouvel outil ;
- Disponibilité des ressources humaines et formation ;
- Respect des délais et budgets liés à l'ERP ;
- Conformité réglementaire sur les données personnelles.

Intitulé du projet	Outil informatique de suivi des bâtiments communaux
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience
Objectif opérationnel PST	<i>Simplifier les démarches administratives et les processus internes</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	David IGLESIAS
Échéance envisagée	31 décembre 2027

A. Finalité du projet

Mettre en place un outil numérique centralisé, intégré à l'ERP communal, permettant le suivi, la planification et la gestion transversale des bâtiments communaux afin de garantir leur sécurité, leur conformité et une collaboration fluide entre les services concernés.

B. Contexte budgétaire et justification

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'améliorer la gestion patrimoniale de la Commune, tout en répondant aux exigences croissantes en matière de sécurité, de maintenance réglementaire et de *reporting*. Il s'agit aussi de structurer les interactions entre le service Travaux publics et le service Sécurité autour d'un référentiel commun.

C. Résultat attendu / produit de projet

- Développement ou acquisition d'un module de suivi des bâtiments, à intégrer à l'ERP communal ;
- Système de planification des contrôles, entretiens, visites et interventions, avec historique ;
- Interface de consultation partagée entre les Services travaux publics et sécurité.

D. Impacts attendus

- Vision d'ensemble actualisée et partagée sur l'état, les besoins et les obligations liés aux bâtiments communaux ;
- Renforcement de la coordination interservices dans le suivi technique et sécuritaire ;
- Amélioration de la conformité aux obligations légales et réglementaires ;
- Appui à la planification budgétaire et aux décisions d'investissement sur le patrimoine bâti.

E. Contraintes connues

- Intégration fonctionnelle et technique au sein de l'ERP communal (enjeux d'interopérabilité) ;
- Nécessité de prévoir le développement dans le cadre du marché public ERP en cours de structuration ;
- Forte dépendance à la disponibilité technique de l'équipe informatique interne et de son partenaire externe.

Intitulé du projet	Mise en place d'un e-guichet
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficience
Objectif opérationnel PST	<i>Simplifier les démarches administratives et les processus internes</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	Sabine GATHOT
Échéance envisagée	31 décembre 2030

A. Finalité du projet

Mettre en œuvre un e-guichet pour renforcer la fluidité des échanges et la qualité des services à la population. Moderniser l'image et le fonctionnement de la Commune et réduire la charge des guichets physiques. Simplifier les démarches administratives en les rendant accessibles à n'importe quel moment et sans déplacement.

B. Contexte budgétaire et justification

L'objectif est de consolider la mise en place de l'ERP par le développement d'un guichet numérique destiné au citoyen.
Le budget est lié à celui du développement de la mise en place de l'ERP.

C. Résultat attendu / produit de projet

Une déclinaison de l'intranet accessible par le citoyen et dialoguant avec la base de données.

D. Impacts attendus

- Meilleure efficacité et réduction des pertes d'informations ;
- Simplification des démarches administratives pour les citoyens ;
- Traçabilité des demandes et amélioration de la transparence ;
- Renforcement de la transversalité entre services ;
- Gain de temps pour les citoyens et les agents ;
- Accessibilité accrue pour les personnes à mobilité réduite ou vivant à distance.

E. Contraintes connues

- Dépendance à l'intégration progressive avec les systèmes existants ;
- Respect des délais et budgets liés à l'ERP ;
- Conformité réglementaire sur les données personnelles.

Intitulé du projet	Installation d'écrans numériques
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Gérer la Commune et son Administration avec rigueur et efficacité
Objectif opérationnel PST	<i>Garantir une information fiable et accessible aux citoyens</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE, Laurent RADERMECKER et Alain JEUNEHOMME
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	Valentine DEFRAIGNE
Échéance envisagée	Printemps 2027

A. Finalité du projet

L'objectif est de déployer un nouveau canal de communication accessible dans les villages afin d'assurer une diffusion encore plus large des informations communales. Ce canal de diffusion permettra de réconcilier les amateurs de papier et de numérique pour parler à tous.

B. Contexte budgétaire et justification

Nous constatons que, selon les tranches d'âge de la population, les informations communales atteignent différemment le public calidifontain. Les réseaux sociaux comme Facebook touchent un large public mais beaucoup moins les jeunes qui se retrouvent sur Instagram. Le site internet ou le Vivre à Chaudfontaine sont plutôt consultés par les seniors et les parents. Dans un contexte où il est difficile de toucher tout le monde de la même manière, les écrans numériques dans l'espace public ont l'avantage de s'adresser à l'ensemble des passants et citoyens traversant le village. La multiplication des bâches informatives à des points clefs nous montre aussi cette nécessité d'un affichage de grande taille dans des lieux stratégiques afin de maximiser les chances d'une information à être reçue par le citoyen. La mise en place d'écran totem dans les lieux stratégiques des villages permettront de combler cette lacune.

C. Résultat attendu / produit de projet

Pour se déployer entièrement le projet devra :

- Identifier les lieux stratégiques où placer les écrans de façon à ce que chaque village puisse en bénéficier ;
- Effectuer un benchmark des communes ayant recours aux écrans numériques en Belgique afin d'identifier leur usage, leur implantation et leurs caractéristiques techniques ;
- Identifier les prestataires capables de fournir le service adéquat et établir un budget ;
- Rédiger un cahier de charges à remettre au Service des marchés publics ;
- Intégrer le nouvel outil au plan de communication global et définir les conditions d'usages.

D. Impacts attendus

Nous attendons de ce projet qu'il contribue à une meilleure information du citoyen et à un rayonnement plus large des activités des partenaires communaux.

E. Contraintes connues

Pour être mené à bien, le projet :

- Devra coïncider avec le déploiement de la nouvelle marque territoriale ;
- Devra être inscrit au budget 2026 ou 2027.

Intitulé du projet	Rénovation de la Ferme de Mehagne
Axe(s) de la DPC	<i>Une Commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	<i>Rénover les infrastructures sportives</i>
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Pierre NYCKEES
Échéance envisagée	

A. Finalité du projet

Réhabiliter le bâtiment qui est en grande partie inoccupé.
Répondre aux exigences énergétiques.

B. Contexte budgétaire et justification

État de délabrement du bâtiment en partie inoccupé.
Crise énergétique.
Mettre des installations attractives à la disposition du citoyen.

C. Résultat attendu / produit de projet

Un bâtiment modernisé comprenant des locaux à disposition des associations et des citoyens.
Aménagement des extérieurs (terrains de pickle-ball, plaine de jeux, etc.).

D. Impacts attendus

Amélioration de l'offre aux citoyens.
Maintien du patrimoine.

E. Contraintes connues

Différents projets de réhabilitation sont à l'étude mais aucune piste concrète n'est suivie actuellement Coûts de rénovation très élevés.

Intitulé du projet	Rénovation du gymnase « <i>L'Espoir</i> »
Axe(s) de la DPC	<i>Une Commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	<i>Rénover les infrastructures sportives</i>
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Patrick KOEUNE
Échéance envisagée	2027

A. Finalité du projet

Moderniser le bâtiment.
Répondre aux exigences énergétiques.

B. Contexte budgétaire et justification

État du bâtiment très énergivore.
Crise énergétique.

C. Résultat attendu / produit de projet

Un bâtiment modernisé, fonctionnel et performant en consommation d'énergie.

D. Impacts attendus

Amélioration des performances énergétiques du patrimoine immobilier communal.

E. Contraintes connues

Passage du bâtiment au sein de la RCA doit être validé par le ruling TVA.
Subsides UREBA ou autres.

Intitulé du projet	Rénovation du complexe sportif de Ninane
Axe(s) de la DPC	<i>Une Commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	<i>Rénover les infrastructures sportives</i>
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE et Caroline VEYS
Responsable portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Marc CUVELIER
Échéance envisagée	2027 (30 mai 2026 pour la partie énergétique)

A. Finalité du projet

Moderniser le bâtiment.
Répondre aux exigences énergétiques.

B. Contexte budgétaire et justification

État du bâtiment, énergivore.
Crise énergétique.

C. Résultat attendu / produit de projet

Un bâtiment modernisé, fonctionnel et performant en consommation d'énergie.
Une nouvelle cafétéria plus spacieuse.
Un nouveau parking.

D. Impacts attendus

Amélioration des performances énergétiques du patrimoine immobilier communal.
Mettre à disposition des clubs des installations plus fonctionnelles.

E. Contraintes connues

Subside UREBA exceptionnel => délai 30 mai 2026 pour la partie énergétique

Intitulé du projet	Rénovation de la piscine d'Embourg
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère (Projet hors DPC)</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	<i>Rénover les infrastructures sportives</i>
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Marc CUVELIER
Échéance envisagée	2028

A. Finalité du projet

Moderniser le bâtiment.
Répondre aux exigences énergétiques.

B. Contexte budgétaire et justification

État du bâtiment.
Crise énergétique.

C. Résultat attendu / produit de projet

Une piscine modernisée, fonctionnelle et performante en consommation d'énergie.
Une nouvelle cafétéria plus fonctionnelle et répondant aux normes PMR.
Un nouveau parking.

D. Impacts attendus

Amélioration des performances énergétiques du patrimoine immobilier communal.
Mettre à disposition des clubs et des nageurs des installations plus fonctionnelles et adaptées aux PMR.

E. Contraintes connues

Subside Infrasports : délais d'obtention de la promesse ferme parfois très longs.

Intitulé du projet	Rénovation du complexe sportif de Vaux-sous-Chèvremont
Axe(s) de la DPC	<i>Une Commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	<i>Rénover les infrastructures sportives</i>
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Marc CUVELIER
Échéance envisagée	Novembre 2025

A. Finalité du projet

Moderniser et reconstruire le bâtiment fortement endommagé par les inondations
Répondre aux exigences énergétiques.

B. Contexte budgétaire et justification

État du bâtiment dû à son ancienneté et aux inondations.
Crise énergétique.

C. Résultat attendu / produit de projet

Un bâtiment modernisé, fonctionnel et performant en consommation d'énergie.
Une nouvelle cafétéria plus spacieuse et sur pilotis.

D. Impacts attendus

Amélioration des performances énergétiques du patrimoine immobilier communal.
Mettre à disposition des clubs des installations plus fonctionnelles.

E. Contraintes connues

Retards dans le chef de l'entrepreneur.

Intitulé du projet	Maintenance de la verrière de la gare et des Belles fontaines
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	Assurer un suivi efficient de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics
Mandataire en charge	Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Pierre NYCKEES
Échéance envisagée	Avril 2026, pour autant que la promesse de subside soit signée par le Ministre en octobre 2025

A. Finalité du projet

Assurer une maintenance minimale et entretenir le patrimoine classé.

B. Contexte budgétaire et justification

Ces deux dossiers sont des bâtiments classés comme monuments et nécessitent un certificat de patrimoine. Les cahiers des charges ont été approuvés par l'AWAP, les dossiers sont prêts à être publiés en septembre 2025 mais il faut attendre l'arrêté de subside pour commander les travaux. L'AWAP a imposé deux cahiers des charges différents. Le subside est de 60% du montant des travaux éligibles.

C. Résultat attendu / produit de projet

La verrière : remise en peinture des ferronneries, traitement, remplacement des pièces manquantes, brochage et rejointoyage de certaines pierres, remise en peinture du plafond en bois.

Belles fontaines : traitement des couvre-murs vers l'extérieur pour une meilleure évacuation des eaux, traitement des maçonneries, rejointoyage et badigeon sur les maçonneries.

D. Impacts attendus

Le patrimoine classé est entretenu au regard des budgets concédés.

E. Contraintes connues

Le subside doit être signé par le Ministre avant de notifier officiellement les travaux.

Il n'y a pas de délais fixes ou prévus à ce sujet.

Montant des travaux pour la verrière : 40.846,70 euros HTVA (montants revus en MB1), soit 49.423,66 euros TVAC.

Montant des travaux pour les Belles fontaines : 70.7890,25 euros HTVA (montants revus en MB1), soit 85.644,10 euros TVAC.

Total : 135.067,76 euros TVAC.

La recette de subsides est estimée à 60%, soit 81.040,65 euros TVAC.

Intitulé du projet	Rénovation de l'école du Val
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	Assurer un suivi efficient d'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Daphné MARTINOT
Échéance envisagée	Octobre 2025

A. Finalité du projet

Une rénovation globale de l'école post-inondation, une amélioration des performances énergétiques et des espaces revus pour répondre aux besoins actuels.

B. Contexte budgétaire et justification

La rénovation post-inondations s'est imposée, différentes améliorations énergétiques ont été mise en place (VMC, isolations toitures, détecteurs, modification du parcours, contrôle d'accès, luminaires LED, etc.).

Différents marchés ont été réalisés au fur et à mesure du suivi post inondation.

Il y a eu :

- Remplacement des chaudières de 96.000 euros TVAC ;
- Menuiseries extérieures/châssis de +/- 300.000 euros TVAC ;
- Rénovation école du Val + isolation toiture de 2.200.000 euros TVAC ;
- Ventilation de +/- 280.000 euros TVAC ;
- Escalier de secours de +/- 130.000 euros TVAC.

C. Résultat attendu / produit de projet

Un bâtiment rénové, fonctionnel et plus performant énergétiquement.

D. Impacts attendus

Une école rénovée et répondant aux normes actuelles.

E. Contraintes connues

Le subside principal est lié à la circulaire « *Plan d'investissement exceptionnel* », le taux de subsides est de 60% après déduction du montant des assurances et du subside UREBA.

Le projet a été repris au PIE car il s'agit de rénovation post inondations et donc son suivi administratif est spécifique vu que nous sommes dans une exception du subside.

La réception provisoire n'est pas donnée car certains avenants sont en cours et il y avait de nombreuses remarques à suivre au niveau électricité/sécurité incendie.

Le DAP doit être introduit pour le subside avant décembre 2025.

Intitulé du projet	Rénovation, modernisation et isolation énergétique de bâtiments
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	<i>Moderniser les infrastructures énergétiques communales</i>
Mandataire en charge	Caroline VEYS et Alain JEUNEHOMME
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Patrick KOEUNE
Échéance envisagée	Selon les budgets et les travaux envisagés

A. Finalité du projet

Planifier à longue échéance les priorités de rénovation de notre patrimoine et définir les budgets et les objectifs à atteindre.

B. Contexte budgétaire et justification

La Commune possède de nombreux bâtiments, il est nécessaire de pouvoir faire un état des lieux et d'identifier les priorités du Collège communal. Une des finalités est également de limiter nos consommations d'énergie. Il faut pouvoir identifier et quantifier le rapport investissement/gains d'énergie. Les améliorations énergétiques peuvent être spécifiques ou groupées, il est nécessaire de pouvoir faire un bilan au cas par cas.

C. Résultat attendu / produit de projet

Des performances énergétiques améliorées par thématiques, des gains énergétiques quantifiés.

D. Impacts attendus

Améliorer les performances énergétiques est une gestion en bon père de famille. Réfléchir les investissements financiers pour le futur est une mission communale.

E. Contraintes connues

Il faudra d'abord dresser un état des lieux, définir les priorités et désigner un auteur de projet. Les objectifs à atteindre seront présentés sur base d'une analyse coût/bénéfices. Différents subsides existent et il appartiendra de choisir stratégiquement quelle manne financière est à exploiter en priorité. Le service énergie doit pouvoir effectuer les recherches de subsides et transcrire les conditions d'éligibilité des bâtiments retenus.

Intitulé du projet	Installation de panneaux photovoltaïques
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	<i>Moderniser les infrastructures énergétiques communales</i>
Mandataire en charge	Caroline VEYS et Alain JEUNEHOMME
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Éric MATHY
Échéance envisagée	

A. Finalité du projet

Autonomie énergétique : la commune peut produire une partie de l'électricité qu'elle consomme, réduisant sa dépendance aux fournisseurs externes.

Valorisation des surfaces inutilisées : les toits des bâtiments publics (écoles, gymnases, etc.) sont souvent sous-utilisés ; les équiper de panneaux permet de transformer ces espaces en sources d'énergie.

Transition énergétique : cela s'inscrit dans une démarche de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

B. Contexte budgétaire et justification

Réduction des factures d'électricité : l'autoconsommation permet de diminuer les dépenses énergétiques des bâtiments publics.

Revenus potentiels : en cas de revente du surplus d'électricité à un fournisseur (la Commune peut générer des recettes moyennant des conventions spécifiques).

Subventions et aides : des réformes ont déjà eu lieu ou sont actuellement en cours concernant les diverses aides pour financer ces installations notamment suite à la mise en place des nouveaux gouvernements sur les plans fédéral et régional. Il faut pouvoir analyser les contraintes et potentialité des différents subsides éventuels possibles au regard des budgets qui seront consacrés par le Collège communal.

Investissement rentable à long terme : bien que le coût initial soit élevé, les économies réalisées sur plusieurs années rendent l'investissement intéressant amortit le plus souvent sur une période de sept ans (à voir selon les spécificités).

Répondre aux ambitions européennes, nationales et régionales à ce sujet et aux objectifs du Plan d'action en faveur de l'énergie durable et climat (PAEDC) et de la Convention des Maires (réduction des émissions de CO2 de 55% d'ici à 2030 et neutralité carbone d'ici à 2050) adoptés par la Commune.

C. Résultat attendu / produit de projet

Des panneaux solaires fonctionnels couvrants nos besoins, tout ou en partie.

D. Impacts attendus

Exemplarité : la Commune montre l'exemple en matière de transition énergétique et environnementale, ce qui peut inciter les citoyens et entreprises locales à suivre le mouvement.

Engagement environnemental : cela renforce l'image d'une collectivité engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Mobilisation citoyenne : ces projets peuvent être l'occasion d'impliquer les habitants via des réunions publiques, des coopératives citoyennes ou des projets participatifs.

Attractivité territoriale : une commune engagée dans la transition énergétique peut attirer de nouveaux habitants ou entreprises sensibles à ces enjeux.

E. Contraintes connues

A ce stade, le Service énergie gère certains subsides et / ou examine les potentialités à ce sujet en fonction des engagements pris par la commune dans le cadre du Plan d'action en faveur de l'énergie durable et climat (PAEDC) et de la Convention des Maires et par rapport à la certification PEB des bâtiments publics.

Toutefois, ce service a besoin de réels appuis techniques et juridiques vu la spécificité de la matière (vente d'énergie, concession, rétrocession, location des espaces par des tiers investisseurs, etc.). Les aspects électricité tels que les compteurs sont complexes à gérer et nécessiteront des modifications de puissance ou autre à coordonner avec des auditeurs agréés et des prestataires tels que RESA.

Obligations futures d'équiper progressivement les toitures des bâtiments publics de panneaux photovoltaïques en fonction de la surface disponible.

Intitulé du projet	Marché de services relatif à la mise en place de contrats de performance énergétique
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui gère (Projet hors DPC)</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	<i>Moderniser les infrastructures énergétiques communales</i>
Mandataire en charge	Caroline VEYS et Alain JEUNEHOMME
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Patrick KOEUNE
Échéance envisagée	Juin 2026

A. Finalité du projet

Ce projet concerne trois sites :

- L'Espace Beaufays ;
- L'École primaire de Beaufays 2 ;
- L'École primaire Marcel Thiry à Mehagne.

Pour ces trois sites, l'objectif est de réduire les consommations d'énergie de 30%, diminuer de 36% la production de CO₂. Mise aux normes de la ventilation hygiénique.

B. Contexte budgétaire et justification

Montant total de l'investissement : 4.933.792 euros TVAC.

Montant des subsides escomptés : 1.439.925 euros, décomposés comme suit :

- Espace Beaufays : 485.879 euros ;
- École Beaufays 2 : 418.956 euros ;
- École Marcel Thiry : 535.090 euros.

C. Résultat attendu / produit de projet

Des bâtiments moins énergivores et dont l'air ambiant intérieur soit de très bonne qualité. Pour ce faire, dans la plupart des cas, il sera procédé à une amélioration de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment ainsi que la mise en œuvre d'une ventilation hygiénique de type double flux.

D. Impacts attendus

- Amélioration du confort des occupants tant en période hivernale qu'estivale (surchauffe) ;
- Réduction des consommations par un suivi / monitoring

E. Contraintes connues

Le Projet RENOWATT est complexe, il rend le suivi de chantier difficile et fastidieux.

Études préliminaires RENOWATT assez sommaires impliquant :

- Rencontre d'imprévus sur les bâtiments existants ;
- Considérations générales non-ciblées pour chaque site ;
- Offre des soumissionnaires non-détaillées ;
- Architecte désigné et rémunéré par l'Adjudicataire ;
- Contraintes planifications en interne :
 - mise à disposition d'autres locaux ;
 - déménagements ;
 - information / planification ;
- Contraintes organisationnelles : travaux à réaliser si possible hors périodes scolaires ;
- Contrainte de planning pour subsides : travaux réceptionnés pour le 30 juin 2026.
- Contraintes administratives à remplir pour subsides différents (UREBA / FWB).

Intitulé du projet	Rénovation de l'ancienne Maison communale de Vaux-sous-Chèvremont
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui préserve</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	Assurer un suivi efficient de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics
Mandataire en charge	Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Eric MATHY
Échéance envisagée	Mars – Avril 2026

A. Finalité du projet

Une rénovation globale du bâtiment est prévue, une amélioration des aspects énergétiques ainsi qu'une extension du bâtiment est prévue. Ce bâtiment n'accueillera plus le poste de police, il est destiné exclusivement aux services sociaux de la Commune.

B. Contexte budgétaire et justification

Ce dossier fait l'objet d'un subside « *Plan de relance de la Wallonie* » (Projet n°49 : Bâtiments publics – Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux Pouvoirs locaux – Appel à projet 2022). Ce subside est conditionné à un suivi administratif spécifique dans un programme européen appelé CALISTA.

C. Résultat attendu / produit de projet

Un bâtiment rénové et répondant aux nouveaux objectifs fixés par le Collège communal.

D. Impacts attendus

Un pôle d'accueil social adapté et fonctionnel pour un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux.

E. Contraintes connues

Les délais liés aux subsides imposent une fin de chantier en mars 2026, actuellement (août 2025), il n'y a pas de retard mais nous sommes au stade du gros œuvre.

Le montant estimé de ce subside est de 530.509,15 euros.

Pour être éligibles à la subvention dans le cadre de l'appel à projet, les candidats devront s'inscrire dans un processus performanciel démontrant une économie de 35% minimum des consommations énergétiques (kWh/an/M²).

L'adjudicataire est la société THOMASSEN & Fils SPRL, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 1.885.782,21 euros hors TVA ou 2.281.796,47 euros, 21% TVA comprise (396.014,26 euros TVA cocontractant).

L'Intercommunale SPI (via convention) effectue le suivi administratif du dossier (encodage des états d'avancement, suivi de chantiers) mais ce suivi n'est pas une délégation complète de la maîtrise d'ouvrage.

Intitulé du projet	Restauration du cimetière (Calvaire)
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui préserve</i>
Objectif stratégique PST	Protéger le patrimoine communal et ses infrastructures
Objectif opérationnel PST	Assurer un suivi efficient de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics
Mandataire en charge	Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Pierre MASSAUX
Échéance envisagée	Fin 2026

A. Finalité du projet

Le cimetière du « Calvaire » est lié au Chemin de Croix menant à la Basilique de Chèvremont. Il s'agit d'un des plus vieux cimetières de la Commune, il apparaît dans des guides et fait l'objet de visites.
L'objectif de ce projet est de restaurer le chemin y accédant, mais surtout de sauver les murs de soutènement qui se délabrent. Sauver les murs équivaut à sauver le cimetière qui représente un intérêt historique et paysager.

B. Contexte budgétaire et justification

Le site est un site historique pour la Commune, le Chemin de Croix était un lieu de pèlerinage. Le remettre en état permet de sécuriser les accès et le site en lui-même étant donné sa situation implantée à flanc de colline. Ce cimetière est toujours utilisé.

C. Résultat attendu / produit de projet

Sauver le site, permettre un accès en toute sécurité, entretenir et rénover notre patrimoine communal.

D. Impacts attendus

Montrer au citoyen que les éléments d'histoire de la Commune comptent. Il s'agit également de sécuriser un site qui est sur des itinéraires de balade et qui amène à la Basilique de Chèvremont. Permettre au citoyen de le visiter en toute sécurité.

E. Contraintes connues

Le site se délabre de manière progressive impliquant des travaux de remise en état plus conséquent d'années en années. Une mission d'étude sera nécessaire pour réaliser ces travaux.

Intitulé du projet	Création de la place de la Bouxhe et d'un parc public
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui préserve</i>
Objectif stratégique PST	Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux
Objectif opérationnel PST	<i>Diminuer la densité d'urbanisation, intégrer des projets urbanistiques dans le respect du voisinage et de l'environnement</i>
Mandataire en charge	Dominique VERLAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Sophie HUBERT
Échéance envisagée	Deux ans à partir de l'attribution du marché public de travaux

A. Finalité du projet

Réaménager la place de la Bouxhe pour créer un vrai centre de village.

B. Contexte budgétaire et justification

L'intégralité des travaux seront réalisés et financés par le promoteur qui sera désigné dans le cadre du partenariat public/privé en cours.

C. Résultat attendu / produit de projet

Le projet prévoit la réalisation d'un immeuble mixte comprenant des commerces et appartements ainsi que les espaces publics suivants :

- Un parc propice à la détente, aux rassemblements, à la promenade et aux jeux d'enfants ; il s'agira d'une zone de parc végétalisée et arborée d'environ 10.000 m² ayant des liaisons vers les voiries ;
- Une véritable place qui donnerait une identité à Beaufays, exclusivement cyclo piétonne et qui permet de continuer à accueillir les diverses activités annuelles ;
- Des parkings publics extérieurs ; les deux sites de parking public extérieur végétalisé d'une capacité conjointe d'environ 110 emplacements ;
- Une liaison de mobilité active vers l'allée Ulric Chesson.

D. Impacts attendus

Améliorer le cadre de vie des citoyens.

E. Contraintes connues

Le maintien des festivités villageoises durant le chantier.

Intitulé du projet	Dépollution et aménagement du site des Capsuleries
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui préserve</i>
Objectif stratégique PST	Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux
Objectif opérationnel PST	<i>Diminuer la densité d'urbanisation, intégrer des projets urbanistiques dans le respect du voisinage et de l'environnement</i>
Mandataire en charge	Dominique VERLAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Sophie HUBERT
Échéance envisagée	Phase 1 – dépollution Phase 2 – marché public travaux/promotion immobilière

A. Finalité du projet

Redynamiser le centre de Chaudfontaine est depuis longtemps une préoccupation de la Commune et le potentiel de reconversion du site des Capsuleries est reconnu depuis de nombreuses années. En effet, depuis 2014 elle a pour objectif d'assainir et de reconvertis ce site actuellement pollué avec la création de logements, commerces et d'un espace public pour les habitants.

La réaffectation qualitative de Chaudfontaine est devenue une priorité à la suite des inondations. L'intérêt de cette opération réside dans l'opportunité de croiser plusieurs interventions qui visent à requalifier les espaces publics et le bâti actuel. En effet, la démolition des immeubles le long de la berge impliquera une diminution du nombre de logements. Cette diminution pourrait être compensée par la reconversion de la friche du site des Capsuleries, considérée actuellement comme un chancré urbain, par la réalisation d'un projet mixte. La fonction commerciale participerait à la dynamique souhaitée et à la stabilisation de l'habitat auquel on pourrait ainsi offrir des services de proximité. Le site des Capsuleries présente dès lors une réelle opportunité foncière pour développer un projet territorial ambitieux. Son potentiel est d'ailleurs confirmé dans le Masterplan et l'étude "PDDQ" (Programmes de (re)développement durable de quartiers) établie à la suite des inondations de juillet 2021.

B. Contexte budgétaire et justification

En décembre 2022, la Spaqua informait la Commune de Chaudfontaine qu'elle prendra en charge l'assainissement du site des Capsuleries. Les études de sol sont en cours de finalisation.

La Commune devra ensuite lancer un marché public de concession pour le réaménagement du site comprenant également la construction d'un immeuble mixte. Les aménagements des espaces publics seraient réalisés et financés par l'adjudicataire.

C. Résultat attendu / produit de projet

Créer des nouveaux logements et des commerces ainsi que des aménagements publics qualitatifs.

D. Impacts attendus

Améliorer la qualité de vie des citoyens par le réaménagement des espaces publics et redynamiser Chaudfontaine par une densification résidentielle et la création de fonctions commerciales.

E. Contraintes connues

Assainissement :

Attribution du marché des travaux : janvier 2026

Réalisation des travaux : mai – décembre 2026

Marché public des travaux :

Rédaction du cahier des charges : fin 2026 – début 2027

Attribution du marché : 2027-2028

Intitulé du projet	Verdurisation et perméabilisation des infrastructures
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui préserve</i>
Objectif stratégique PST	Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux
Objectif opérationnel PST	<i>Diminuer la densité d'urbanisation, intégrer les projets urbanistiques dans le respect du voisinage et de l'environnement</i>
Mandataire en charge	Dominique VERLAINE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Pierre MASSAUX
Échéance envisagée	Selon les projets et les subsides associés

A. Finalité du projet

Limiter, dans tous les aménagements, l'imperméabilisation de surfaces et offrir davantage de surfaces perméables.

B. Contexte budgétaire et justification

Un subside lié à la verdurisation des cours d'école est en cours et suivi par le Service environnement, le suivi technique sera assuré par le Service travaux

C. Résultat attendu / produit de projet

Un tiers des surfaces imperméables des cours d'école sera végétalisé selon différentes possibilités, que ce soit par la plantation d'arbres mais aussi la transformation des surfaces de cours en tarmac par des revêtements perméables.

D. Impacts attendus

À grande échelle : lutte contre les îlots de chaleur (les zones urbaines fortement bétonnées accumulent la chaleur et la végétalisation permet de réguler les températures, surtout lors des vagues de chaleur).
 Gestion des eaux pluviales : les surfaces perméables facilitent l'infiltration de l'eau dans le sol, réduisant les risques d'inondation et de surcharge des réseaux d'égout.
 Amélioration de la qualité de l'air : les plantes absorbent les polluants et produisent de l'oxygène, contribuant à un air plus sain.
 Renforcement de la biodiversité : les espaces verts offrent des habitats pour la faune et la flore locales, favorisant la résilience écologique.

E. Contraintes connues

Les subsides « *Cours d'écoles* » sont gérés par le Service environnement.

Dans tous les projets de voiries et de parking, nous tenons compte de ces obligations mais le Service environnement semble maîtriser la matière dans le cadre d'une vision globale à l'échelle du territoire communal, le but étant d'augmenter nos surfaces d'années en années.

Le subside « *Cours d'école* » est issu du Plan de Relance pour la Wallonie (Mesure n°4 « *Végétalisation à l'échelle des quartiers* » – Droit de tirage – Décision de répondre à l'appel à projet du Gouvernement wallon avec le projet de végétalisation de six cours d'écoles.

Intitulé du projet	Concours de la plus belle façade et le plus beau jardin
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui préserve</i>
Objectif stratégique PST	Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux
Objectif opérationnel PST	<i>Favoriser des initiatives qui visent l'embellissement de nos lieux de vie</i>
Mandataire en charge	Dominique VERLAINE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Guenaëlle JAVAUX
Échéance envisagée	Juin 2026 et annuellement ensuite

A. Finalité du projet

Le projet consiste à mettre en place un concours annuel d'initiative communale dédié à la valorisation du cadre de vie, articulé autour de diverses thématiques, telles que les façades historiques rénovées, les façades fleuries ou végétalisées, les jardins fleuris, etc.

Les Calidifontains pourront déposer leur candidature au mois d'avril à partir de 2026. Par la suite, un jury se rendra chez chaque participant afin d'évaluer les réalisations et d'établir un classement pour chacune des catégories.

B. Contexte budgétaire et justification

Outre les lots pour les lauréats, il n'y a pas de budget particulier à prévoir.

C. Résultat attendu / produit de projet

L'objectif est de placer les habitants au cœur de la vie communale et de les impliquer activement dans l'embellissement de leur environnement.

D. Impacts attendus

Il s'agit de sensibiliser les citoyens à la valeur paysagère et patrimoniale de la commune, afin que chacun contribue, à sa manière, à renforcer l'identité et la beauté collective de la commune.

E. Contraintes connues

La synchronisation entre la période de floraison et la visite du jury.

Intitulé du projet	Pavillon ouvert à Embourg
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui préserve</i>
Objectif stratégique PST	Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux
Objectif opérationnel PST	<i>Favoriser des initiatives qui visent l'embellissement de nos lieux de vie</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Patrick KOEUNE
Échéance envisagée	Octobre 2025

A. Finalité du projet

Offrir un espace communautaire, un lieu ouvert au public au sein du Parc communal Jean GOL à Embourg.

B. Contexte budgétaire et justification

Pas de subsides .Dossier ayant fait l'objet d'un concours remporté par le bureau ROSO.

Montant estimé à 377.996 euros, 21% TVA comprise (65.602 euros TVA cocontractant).
Montant des travaux adjugés : 512.794,62 euros TVAC.

C. Résultat attendu / produit de projet

Un bel espace extérieur couvert, fonctionnel et attirant le regard par ses caractéristiques architecturales.

D. Impacts attendus

Une fréquentation régulière et une visibilité positive.

E. Contraintes connues

Résultat architectural attirant ne rime pas forcément avec stabilité à toute épreuve.

Intitulé du projet	Bornes de recharge pour véhicules électriques
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Maintenir un cadre de vie agréable, respectueux des personnes et des lieux
Objectif opérationnel PST	<i>Sensibiliser à de bonnes pratiques éco-responsables en matière de déchets et de pollution</i>
Mandataire en charge	Alain JEUNEHOMME
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Eric MATHY
Échéance envisagée	Projet tributaire du SPW et de SPI

A. Finalité du projet

Permettre une offre en recharge électrique pour les véhicules afin de répondre davantage aux ambitions européennes et nationales qui visent la décarbonation pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs.

L'augmentation constante des véhicules électriques nécessite le déploiement de solutions de recharge adaptées aux besoins des utilisateurs. Le développement de l'équipement du domaine public communal en bornes de recharge est un des facteurs de succès pour cette transition vers des carburants propres.

B. Contexte budgétaire et justification

Relance par le Ministre wallon DESQUESNES du projet du plan de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique initié par le Ministre HENRI lors de la précédente législature wallonne.

Répondre aux ambitions européennes et nationales à ce sujet (voir finalité du projet ci-dessus).

Répondre aux objectifs du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et Climat (PAEDC) et de la Convention des Maires (réduction des émissions de CO2 de 55% d'ici à 2030 et neutralité carbone d'ici à 2050) adoptés par la Commune.

Marché de concession (occupation du domaine public communal par un concessionnaire) : selon les dispositions du cahier spécial des charges proposé par SPI, tous les risques / coûts liés au réseau de bornes à déployer sont supportés par l'opérateur.

C. Résultat attendu / produit de projet

Lancement d'un marché de concession par SPI, Agence de développement territorial pour la province de Liège mandatée par le Ministre DESQUESNES et le SPW pour le plan de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Implantation de dix (ou plus) bornes de recharge pour véhicules électriques réparties sur le territoire communal en fonction des zones d'intérêt définies par le SPW et répondre aux contraintes de disponibilité de réseau électrique.

D. Impacts attendus

Développement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire communal, à proximité des pôles d'attractivité (commerces, infrastructures sportives, etc.). A ce stade, sous réserve des faisabilités techniques et de l'avis du Collège communal et afin de rester dans les zones des polygones proposés par le SPW (voir fiches), les implantations retenues sont :

- Embourg, bas de la rue Pierre Henvard (parking de délestage) ;
- Embourg, Avenue du Centenaire (parking en contre-bas de l'école) ;
- Embourg, Voie de l'Ardenne - Place Ambiorix (parking) ;
- Embourg (Mehagne), rue des Coquelicots (abords du Centre de délassement) ;
- Embourg, Sur les Greux (parking des abords du Hockey) ;
- Beaufays, Voie de l'Air pur (parking des abords des infrastructures du football) ;
- Vaux-sous-Chèvremont, Rue des Combattants (parking des abords du bâtiment des Affaires sociales) ;
- Vaux-sous-Chèvremont / Chaudfontaine, Rue Hauster (zone de parking à proximité du parc de Hauster et du Château des Thermes) ;
- Beaufays, rue des Bruyères / Place de la Bouxhe (parking près du rond-point) ;
- Chaudfontaine-Sources, Avenue des Thermes (parking de la piscine).

Remarque : certaines implantations proposées par SPI devraient être adaptées ou complétées en fonction des projets concrétisés ou en cours ou par rapport aux zones d'attractivité (exemples : parking sous l'autoroute à Embourg, Esplanade ou abords de Source O Rama à Chaudfontaine-Sources, etc.).

E. Contraintes connues

Un courrier de la SPI fait suite à la décision du Ministre DESQUENES de relancer ce dossier initié lors de la précédente législature avec le Ministre HENRI.

Le plan de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques est lié au lancement d'un marché de concession. Certaines implantations nécessiteront aussi l'avis du SPW MI et / ou devront être adaptées et / ou complétées en fonction des projets en cours ou à venir et en fonction des pôles d'attractivités du territoire communal.

Ce projet coordonné par SPI sera concerté avec le Service travaux, en collaboration avec les services juridique, mobilité et énergie.

Intitulé du projet	Parking Joseph Deflandre
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée
Objectif opérationnel PST	<i>Favoriser la mobilité active (douce)</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Dominique VERLAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Pierre MASSAUX
Échéance envisagée	Terminé

A. Finalité du projet

L'objectif principal est de fournir du stationnement aux riverains mais aussi d'offrir des zones de stationnement pour du covoiturage. Nous profitons par la même occasion d'aménager et de rendre plus accueillante une zone qui ,par son état, encourageait l'insécurité et le délabrement.

B. Contexte budgétaire et justification

Répondre à une demande et un besoin de stationnement. Améliorer un site délabré.

C. Résultat attendu / produit de projet

Le projet livre trente-huit places de stationnement dont dix places de covoiturage, tout en assainissant un site appartenant au SPW se situant sous le pont de l'autoroute.

D. Impacts attendus

Diminuer la problématique de stationnement dans la rue Joseph Deflandre qui est fréquentée par des bus. En aménageant un site délabré, on améliore le sentiment de sécurité. Des caméras sont prévues et permettront à rendre encore le lieu plus sécurisé.

E. Contraintes connues

Le projet est subsidié au PIC/Pimaci. Nous sommes au décompte final dans ce projet. Montant attribué à PALANGE SPRL, pour le montant d'offre contrôlé de 200.287,82 euros hors TVA ou 242.348,26 euros, 21% TVA comprise (42.060,44 euros TVA cocontractant).

Un avenant a été réalisé pour un tronçon supplémentaire, pour des gaines cameras, etc.

L'enveloppe Pic va être totalement dépensée via la voie de Liège , le subside sera réparti sur base des décomptes introduits au fur et à mesure sur le guichet des Pouvoirs locaux.

Sur le PIC est prévu de manière théorique un subside de 62.091,64 euros, sur le PIWACI :97.629,29 euros.

Intitulé du projet	Nouveaux cheminements de mobilité active
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée
Objectif opérationnel PST	<i>Favoriser la mobilité active (douce)</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Dominique VERLAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Stéphane DETHIER
Échéance envisagée	2030 et au-delà (notamment en fonction des sources de financement et d'éventuelles subventions disponibles tant pour le réseau local que supra-communal, opportunités en charges urbanistiques, investissements du SPW MI, etc.)

A. Finalité du projet

Poursuivre le maillage de cheminements de mobilité active cyclo-piétonne à travers la commune et vers les autres communes voisines pour favoriser la mobilité alternative à la voiture en vue de ne pas congestionner les routes, améliorer l'impact environnemental et pour avoir un effet bénéfique sur la santé des usagers.

Liaisons de mobilité active entre :

- Beaufays et Dolembreux (via le Pré Macar et route d'Aywaille) ;
- Vaux-sous-Chèvremont, Chaudfontaine et Trooz (Vesdrienne) ;
- Embourg et Vaux-sous-Chèvremont (via le Long Pré, rue du Panorama et rue des Jardinets) ;
- Embourg et Chênée (via la rue de Selys, bas de la rue François Jacquemart et rue Haroun Tazieff) ;
- Ninane et Chaudfontaine (via le site des Coteaux de Ninane).

B. Contexte budgétaire et justification

Les diverses sources de financement actuelles ou à venir : subsides régionaux PIC, PIWACY et PIMACI ; subside de la Province de Liège et investissements régionaux pour les projets supra-communaux, notamment avec les communes de Trooz, Sprimont et la ville de Liège.

Les investissements régionaux intégrant la mobilité active dans le cadre du « *Plan Mobilité Infrastructures* » (traversées des villages d'Embourg et de Beaufays, le développement du réseau cyclable à l'horizon 2040 pour la Wallonie (Arrondissement de Liège) ; le développement des axes structurants cyclables du Plan urbain de mobilité de l'agglomération de Liège (Vesdrienne, etc.) ; le réseau points-nœuds de la Province de Liège.

La stratégie régionale de mobilité (SRM) par la mise en œuvre de la vision FAST 2030 de la Wallonie.

C. Résultat attendu / produit de projet

D'une manière générale sur le territoire communal, cheminements indurés en béton d'une largeur de trois mètres en site propre complétés par des marquages et signalisations spécifiques pour les cheminements cyclables suggérés en voirie.

D. Impacts attendus

Axes de communication plus simples pour assurer des connexions inter-quartiers et entités avec plus de sécurité pour les modes de déplacements actifs (doux). Décongestionner les routes, améliorer l'impact environnemental et pour avoir un effet bénéfique sur la santé des usagers (modes de déplacements pour le travail, l'école, faire les courses, fréquenter les pôles sportifs, administratifs ou d'activités de la commune, les loisirs).

E. Contraintes connues

Délai à 2030 et au-delà, notamment en fonction des disponibilités budgétaires liées aux sources de financement et d'éventuelles subventions disponibles ou pas tant pour le réseau local que supra-communal, les opportunités en charge urbanistique pour certains projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, investissements du SPW, stratégie régionale de mobilité (SRM) par la mise en œuvre de la vision FAST 2030 de la Wallonie, acquisition de terrains.

Le projet de la Vesdrienne est aussi dépendant du projet du Quadrilatère de la Rochette.

Le développement des cheminements de mobilité active doit être coordonné avec les services de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (permis d'urbanisme, etc.) et le Service mobilité.

Intitulé du projet	Mise en œuvre de la Vesdrienne
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée
Objectif opérationnel PST	<i>Favoriser la mobilité active (douce)</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Dominique VERLAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Stéphane DETHIER
Échéance envisagée	Difficile à préciser car ce projet est intégré dans la mise en œuvre de la Vesdrienne par le SPW MI et du réaménagement des berges lié au programme 319 de la Région wallonne (projet du linéaire de la Vesdre)

A. Finalité du projet

Assurer la continuité de l'axe structurant cyclable de la Vesdrienne vers la nouvelle rive de l'Avenue des Thermes, ceci en vue de favoriser la mobilité active et répondre aux objectifs de la stratégie régionale de mobilité (SRM) par la mise en œuvre de la vision FAST 2030 de la Wallonie et la concrétisation d'un des axes structurants cyclables du Plan urbain de mobilité de l'agglomération liégeoise et du Réseau cyclable à l'horizon 2040 pour la Wallonie – Arrondissement de Liège.

Remarque importante : la construction de cet ouvrage (initialement prévue pour remplacer la passerelle détruite par les inondations de 2021) est abandonnée suite à la proposition par le SPW MI d'alternative d'itinéraire pour la Vesdrienne (rive gauche de la Vesdre, entre la Vesdre et la N61) suite à la modification du projet du linéaire de la Vesdre (programme 319).

B. Contexte budgétaire et justification

Ce projet est intégré dans l'axe structurant cyclable de la Vesdrienne coordonné et financé entièrement par le SPW MI. Il répond aux objectifs développés par la Région wallonne en matière de mobilité active et de développement territorial déjà évoqués dans la finalité du projet ci-dessus.

C. Résultat attendu / produit de projet

Cheminement cyclo-piéton le long de l'avenue des Thermes entre le pont du Casino et celui du chemin de fer, avec une largeur minimum de trois mètres pour la continuité de la liaison cyclo-piétonne de la Vesdrienne (RAVeL de la Vesdre).

D. Impacts attendus

Continuité du projet global de la Vesdrienne.

Axe de communication cyclo-piéton pour assurer la connexion vers la nouvelle rive de l’Avenue des Thermes avec plus de sécurité pour les modes de déplacements actifs (doux).

Décongestionner les routes, améliorer l’impact environnemental et pour avoir un effet bénéfique sur la santé des usagers (modes de déplacements pour le travail, l’école, faire les courses, fréquenter les pôles sportifs, administratifs ou d’activités de la commune, les loisirs).

Favoriser la multimodalité en lien avec les transports en communs (train, bus).

E. Contraintes connues

Débordements de la Vesdre.

Intégration avec la nouvelle rive.

Proposition par le SPW MI d’alternative d’itinéraire pour la Vesdrienne (rive gauche de la Vesdre, entre la Vesdre et la N61) suite à la modification du projet du linéaire de la Vesdre (programme 319). Ce projet, coordonné par le SPW MI, doit être coordonné en collaboration avec les services communaux Mobilité, Voirie et Aménagement du territoire.

Intitulé du projet	Réfection de la Voie de Liège – Phase 2
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée
Objectif opérationnel PST	<i>Améliorer la sécurité routière</i>
Mandataire en charge	Dominique VERLAINE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Stéphane DETHIER
Échéance envisagée	

A. Finalité du projet

Poursuivre la rénovation et l'aménagement global de la Voie de Liège.
Optimisation / régulation du stationnement, mise en sécurité des usagers faibles, sécurisation des carrefours.

B. Contexte budgétaire et justification

Subside PIC.

C. Résultat attendu / produit de projet

Aménagement complet de la portion de voirie ciblée par ce projet dans la continuité de la première phase.

D. Impacts attendus

Ralentissement de la circulation.
Régulation du stationnement souvent sauvage sur les accotements dans cette partie de voirie.
Mise en sécurité des piétons sur des trottoirs aménagés.
Réovation du réseau d'égouttage et des raccordements particuliers aux égouts.
Réovation et nouvelles infrastructures de distribution des énergies.
Aménagement des arrêts des bus.

E. Contraintes connues

Dossier subsidié.
Marché conjoint AC-AIDE-RESA.

Intitulé du projet	Réfection de l'avenue du Centenaire
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée
Objectif opérationnel PST	<i>Améliorer la sécurité routière</i>
Mandataire en charge	Dominique VERLAINE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Stéphane DETHIER
Échéance envisagée	

A. Finalité du projet

Aménagement global de l'avenue du Centenaire.
Optimisation / régulation du stationnement, mise en sécurité des usagers faibles, sécurisation des carrefours.

B. Contexte budgétaire et justification

--

C. Résultat attendu / produit de projet

Aménagement complet de la portion de voirie ciblée par ce projet.

D. Impacts attendus

Ralentissement de la circulation.
Régulation du stationnement souvent sauvage sur les accotements dans cette partie de voirie.
Mise en sécurité des piétons sur des trottoirs aménagés.

E. Contraintes connues

Manque de largeur pour un aménagement optimal avec des largeurs de trottoirs conformes aux exigences SPW Subside.

Intitulé du projet	Carrefour voie de l'Air Pur route de Tilff
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée
Objectif opérationnel PST	<i>Améliorer la sécurité routière</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Dominique VERLAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Pierre MASSAUX
Échéance envisagée	

A. Finalité du projet

Création d'un aménagement du carrefour dans le cadre du projet INFRA du SPW.

B. Contexte budgétaire et justification

Achat de la maison « *Galiotto* » pour réservation de l'espace.

C. Résultat attendu / produit de projet

Création d'un rond-point (projet SPW).

D. Impacts attendus

Fluidifier et sécuriser le carrefour.
Créer des trottoirs actuellement inexistantes route de Tilff.

E. Contraintes connues

Projet Infra SPW.
Avancement projet AIDE.
Subside achat bâtiment lié à la création de logements sociaux qui ne seront que très temporaire (voir à quoi nous engage ce subside).

Intitulé du projet	Descente de Beaufays
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée
Objectif opérationnel PST	<i>Améliorer la sécurité routière</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Dominique VERLAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Stéphane DETHIER
Échéance envisagée	2027-2029

A. Finalité du projet

Il s'agit d'améliorer/adapter la voirie à la mobilité alternative. Cela permettra également de faciliter et sécuriser les trajets des usagers actifs tels que les cyclo-piétons (cyclo - straat). Ce projet devrait pouvoir se réaliser en marché conjoint avec l'AIDE pour l'égouttage mais la coordination financière ne semble pas possible pour l'AIDE/ SPGE pour un début de chantier en 2027.

B. Contexte budgétaire et justification

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan INFRA de la Région wallonne (Plan Mobilité Infrastructure 2019-2027) appelé également PIMPT.

C. Résultat attendu / produit de projet

Il s'agit d'une réintégration urbaine, voirie et trottoirs, par la Région wallonne. Il est également prévu d'améliorer les aménagements dédiés au transport public et aux modes actifs.

D. Impacts attendus

Des accotements et trottoirs adaptés et rénovés, des arrêts de bus conformes aux normes PMR, une voirie adaptée et davantage sécurisée pour les modes doux. Il s'agit d'un process continu de remise en état, de sécurisation et de modernisation du réseau routier du SPW.

E. Contraintes connues

Les priorités opérationnelles et financières du SPW ne relèvent pas de notre champ d'action .D'autres demandes ont été faites au SPW dans le cadre de ce plan INFRA et concernaient également la N62 : sécurisation de la rue de Louveigné (à hauteur de la rue Monchamps et du pré Macar) ; et la N61 : intervention dans la Vesdrienne. Les priorités de la commune sont cependant la réfection de la traversée d'Embourg et la modernisation de la voirie dans la descente de Beaufays vers Embourg. En octobre 2025, les deux projets « *Traversée d'Embourg* » et « *Descente de Beaufays* » semblent être un seul et même dossier pour le SPW dont le phasage n'est pas défini.

Intitulé du projet	Traversée d'Embourg
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Organiser une mobilité multimodale modernisée et sécurisée
Objectif opérationnel PST	<i>Améliorer la sécurité routière</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Dominique VERLAINE
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Stéphane DETHIER
Échéance envisagée	2027-2029

A. Finalité du projet

La remise en état de la voirie N30 et de ses trottoirs. Cela concerne une portion de la N30 depuis le rond-point Henvard jusqu'au fort d'Embourg. Il s'agit d'améliorer/adAPTER la voirie à la mobilité alternative. Cela permettra également de faciliter et sécuriser les trajets des usagers actifs tels que les cyclo-piétons.

B. Contexte budgétaire et justification

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan INFRA de la Région wallonne (Plan Mobilité Infrastructure 2019-2027) appelé également PIMPT.

C. Résultat attendu / produit de projet

Il s'agit d'une réintégration urbaine, voirie et trottoirs. Il est également prévu d'améliorer les aménagements dédiés au transport public et aux modes actifs.

D. Impacts attendus

Des trottoirs adaptés et rénovés, des arrêts de bus conformes aux normes PMR, une voirie adaptée et davantage sécurisée pour les modes doux. Il s'agit d'un process continu de remise en état, de sécurisation et de modernisation du réseau routier du SPW.

E. Contraintes connues

Les priorités opérationnelles et financières du SPW ne relèvent pas de notre champ d'action .D'autres demandes ont été faites au SPW dans le cadre de ce plan INFRA et concernaient également la N62 : sécurisation de la rue de Louveigné (à hauteur de la rue Monchamps et du pré Macar) ; et la N61 : intervention dans la Vesdrienne. Les priorités de la commune sont cependant la réfection de la traversée d'Embourg et la modernisation de la voirie dans la descente de Beaufays vers Embourg. En octobre 2025, les deux projets « *Traversée d'Embourg* » et « *Descente de Beaufays* » semblent être un seul et même dossier pour le SPW dont le phasage n'est pas défini.

Intitulé du projet	Implantation d'une zone de loisirs sur le site de l'ancien Tennis Club de Vaux-sous-Chèvremont
Axe(s) de la DPC	<i>Une Commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Permettre l'accès aux activités physiques et au sport pour tous
Objectif opérationnel PST	<i>Développer les infrastructures sportives libres d'accès</i>
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE
Responsable portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Marc CUVELIER
Échéance envisagée	2027

A. Finalité du projet

Permettre à tous les citoyens d'utiliser des infrastructures de loisirs extérieurs libres d'accès.

B. Contexte budgétaire et justification

Le site de l'ancien Tennis Club de Vaux-sous-Chèvremont (actuellement occupé par les bureaux préfabriqués des services sociaux) sera exploitable à partir de 2026. La mise à disposition de telles infrastructures peut avoir un impact très positif sur la santé physique et mentale des citoyens de tous âges au travers de la pratique d'activités physiques libres et gratuites.

C. Résultat attendu / produit de projet

Une plaine de jeux attractive.
 Un « *Pumptrack* » (piste skate, trottinette et BMX).
 Un terrain multisports.
 Un terrain de beachvolley.
 Un local comprenant des sanitaires publics et du rangement de matériel.
 Des terrains de « *Pickle-ball* » (à l'étude).

D. Impacts attendus

Mise à disposition des citoyens et des clubs de nouvelles infrastructures attractives, libres et gratuites.

E. Contraintes connues

Subside Infrasports : délais d'obtention de la promesse ferme parfois très longs.

Intitulé du projet	Implantation d'une zone de loisirs sur le site de l'ancien terrain de hockey
Axe(s) de la DPC	<i>Une Commune qui bouge</i>
Objectif stratégique PST	Permettre l'accès aux activités physiques et au sport pour tous
Objectif opérationnel PST	<i>Développer les infrastructures sportives libres d'accès</i>
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE
Responsable de portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Marc CUVELIER
Échéance envisagée	2027

A. Finalité du projet

Permettre à tous les citoyens d'utiliser des infrastructures de loisirs extérieurs libres d'accès.

B. Contexte budgétaire et justification

Le site de l'ancien hockey d'Embourg est exploitable.
La mise à disposition de telles infrastructures peut avoir un impact très positif sur la santé physique et mentale des citoyens de tous âges au travers de la pratique d'activités physiques libres et gratuites.

C. Résultat attendu / produit de projet

Une piste d'athlétisme de 200 mètres.
Un terrain multisports.
Une piste finlandaise (piste en cendrée parcourant le périmètre du site).
Des appareils de fitness extérieurs.
Des terrains de « *Pickleball* » (à l'étude) ;
Un terrain de beachvolley (à l'étude).

D. Impacts attendus

Mise à disposition des citoyens et des clubs de nouvelles infrastructures attractives, libres et gratuites.

E. Contraintes connues

Subside Infrasports : délais d'obtention de la promesse ferme parfois très longs.
Attente de finalisation du projet du TC Embourg pour définir l'espace disponible pour le projet.

Intitulé du projet	Construction d'une nouvelle crèche à Beaufays
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui forme</i>
Objectif stratégique PST	Offrir un soutien adapté pour toutes les générations et l'ensemble des citoyens
Objectif opérationnel PST	<i>Proposer une offre d'accueil adéquate pour la petite enfance</i>
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE et Caroline VEYS
Responsable de portefeuille	Daphné MARTINOT
Chef de projet	Geoffrey DEGHAYE
Échéance envisagée	

A. Finalité du projet

Bénéficier de cinquante-six places d'accueil supplémentaires pour le territoire de Chaudfontaine.

B. Contexte budgétaire et justification

Après une analyse du service de la petite enfance, il s'est avéré qu'il manquant des places .Une demande de subsides a été réalisée, le projet a été retenu.

C. Résultat attendu / produit de projet

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir 4 services de crèche de 14 places à Beaufays. Cette réévaluation des besoins en accueil à la petite enfance se conçoit en liaison avec l'arrivée du nouveau « *Plan Cigogne +5200* » lancé conjointement par l'ONE et la Région wallonne.

Le projet a été étudié dans son ensemble en tenant compte des projets en cours tels que notamment les liaisons de mobilité active et l'Académie de golf. Il permet également le maintien de la grange existante sur ce site de la « *Ferme Geuzaine* » appartenant à la Commune. Il s'agit donc de la construction d'un nouveau bâtiment et de ses abords.

Surface brute : 1.200 m².

Structure : planchers béton (isolation granulats de chanvre), colonnes métalliques, façades et toiture en ossature bois (isolation cellulose).

Techniques : géothermie verticale (mixte chauffage sol, ventilo-convecteur), ventilation double flux.

Ascenseur, mobilier sur mesure.

D. Impacts attendus

Une nouvelle offre de cinquante-six places en crèche bien que cette offre soit encore insuffisante

E. Contraintes connues

Marché attribué à 4.446.637,62 euros HTVA, la réception provisoire doit obligatoirement être obtenue pour le 30 juin 2026.

La promesse de subvention décidée par le Gouvernement wallon et le Conseil d'administration de l'ONE, notifiée le 23 janvier 2023, accorde une subvention de 2.222.520 euros.

Intitulé du projet	Prévention du harcèlement scolaire
Axe(s) de la DPC	<i>Une Commune qui forme et qui soutient</i>
Objectif stratégique PST	Offrir un soutien adapté pour toutes les générations et l'ensemble des citoyens
Objectif opérationnel PST	<i>Mettre en place une politique de prévention contre le harcèlement (scolaire)</i>
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE
Responsable de portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Bénédicte PAQUAY
Échéance envisagée	

A. Finalité du projet

Mettre en place une procédure interne de signalement et de prise en charge des situations de violence, de harcèlement et de cyberharcèlement scolaires.
Mettre en place des actions de prévention sur ces sujets.

B. Contexte budgétaire et justification

Répondre à un enjeu de société.
Obligation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à inclure dans le règlement d'ordre intérieur des écoles.

C. Résultat attendu / produit de projet

Rédiger une procédure, former et mettre en place des équipes d'intervention sur le terrain prêtes à réagir en cas de signalement.
Réaliser des actions de prévention.

D. Impacts attendus

Réduire le nombre de cas.
Réponse rapide et adéquate en cas de signalement.

E. Contraintes connues

Formation du personnel et temps de travail dédié.

Intitulé du projet	Organisation d'un salon de la jeunesse
Axe(s) de la DPC	<i>Une Commune qui forme et qui soutient</i>
Objectif stratégique PST	Offrir un soutien adapté pour toutes les générations et l'ensemble des citoyens
Objectif opérationnel PST	<i>Soutenir et favoriser l'engagement des jeunes (orientation scolaire)</i>
Mandataire en charge	Anne THANS-DEBRUGE
Responsable de portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Bénédicte PAQUAY
Échéance envisagée	

A. Finalité du projet

Aider les jeunes à s'orienter dans le choix de leurs études et les accompagner dans la recherche de Jobs étudiants.

B. Contexte budgétaire et justification

Les jeunes sont perdus dans le nombre d'options.
 Ils ont du mal à s'orienter dans le choix des études.
 De plus en plus de jeunes cherchent à travailler pour subvenir à leurs besoins.
 Les employeurs sont à la recherche d'étudiants pour pallier la pénurie de main d'œuvre.

C. Résultat attendu / produit de projet

Un salon jeunesse regroupant des écoles, des associations d'orientation scolaire, des services d'aide à la réalisation de curriculum vitae et de lettres de motivation, des propositions concrètes d'emplois dans la région.

D. Impacts attendus

Faciliter les contacts entre les jeunes et le monde des écoles et des entreprises.

E. Contraintes connues

Trouver un lieu et une date commune.

Intitulé du projet	Source O Rama
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui rayonne</i>
Objectif stratégique PST	Développer l'attractivité du territoire
Objectif opérationnel PST	Développer une offre touristique et culturelle
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Laurent RADERMECKER
Responsable de portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Véronique BILLET
Échéance envisagée	Fin 2028

A. Finalité du projet

Créer un pôle culturel et touristique au cœur de la station afin d'en faire un centre névralgique vers lequel tous les visiteurs convergent. Le lieu sera à la fois un lieu d'accueil touristique qui sera la porte d'entrée du tourisme à Chaudfontaine, mais aussi un tiers-lieu où chacun pourra venir se détendre avec des activités culturelles et de loisirs.

Le site proposera un nouveau lieu répondant aux attentes et aux exigences techniques actuelles.

B. Contexte budgétaire et justification

Le redéveloppement du site devrait être financé par des fonds reçus des assurances à la suite du sinistre de 2021, des subsides, et des fonds propres.

C. Résultat attendu / produit de projet

Déconstruction et reconstruction du bâtiment.

Les espaces prévus sont :

1. musée de l'eau ;
2. musée d'art ;
3. office du tourisme ;
4. espace Micro-Folie ;
5. Espace polyvalent (salle de spectacle de 100 à 200 personnes ?) ;
6. Cafétaria, vestiaires, boutique, WC ;
7. Salle évènementielle avec terrasse.

D. Impacts attendus

Permettre aux familles et aux écoles de profiter de deux musées avec une offre qualitative en Province de Liège.

Chaudfontaine, Cité thermale possède un musée de l'eau, ce qui est légitime et permet un rayonnement au-delà de notre commune.

Redévelopper le tourisme dans la vallée de la Vesdre en effaçant les stigmates des inondations, avec un site culturel emblématique afin de donner une image positive et créer des retombées économiques. Le développement du site favorisera la renommée de Chaudfontaine, en région liégeoise mais également au cœur de l'EUREGIO.

E. Contraintes connues

Subsides accordés et avec des délais à respecter :

1. Fédération Wallonie-Bruxelles (montant / délais) pour les opérateurs culturels sinistrés ;
2. Région wallonne géothermie ;
3. Pro URBA géothermie.

Contraintes urbanistiques et aléas inondations.

Contraintes budgétaires.

Course contre la montre afin de ne pas perdre le développement commercial acquis avant 2021.

Intitulé du projet	La Cité de l'eau – Reconversion du site de la piscine de Chaudfontaine en un Spray Park.
Axe(s) de la DPC	<i>Une commune qui rayonne</i>
Objectif stratégique PST	Développer l'attractivité du territoire
Objectif opérationnel PST	Développer une offre touristique et culturelle
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE, Dominique VERLAINE et Laurent RADERMECKER
Responsable de portefeuille	Marc CUVELIER
Chef de projet	Véronique BILLET
Échéance envisagée	2028

A. Finalité du projet

Recréer une activité en lien avec l'eau pour redynamiser la Cité thermale.
 Démolition de la piscine et reconstruction d'un parc de loisirs avec différentes zones : Spray Park, Plaine de jeux aquatiques, zone de détente, HoReCa, espaces techniques et à terme, espace « Wellness ».
 L'eau thermale qui arrive naturellement chaude sur le site permet des économies d'énergie considérables.

B. Contexte budgétaire et justification

Le redéveloppement du site devrait être financé par des fonds reçus des assurances à la suite du sinistre de 2021, des subsides et des fonds propres.
 Pour l'exploitation, les activités pourraient être un partenariat public-privé (PPP), une concession donnée à un investisseur privé ou une gestion purement communale.

C. Résultat attendu / produit de projet

Un site multi activités autour de l'eau avec :

- Un spray park (le plus grand d'Europe) qui est un espace « aqua-ludique » sans profondeur à destination des enfants. Des modules produisent des jets d'eau, des brumisateurs. L'exploitation et la maintenance sont moins onéreuses que pour une piscine ;
- Une plaine de jeux iconique qui devrait être également sur le thème de l'eau ;
- Des bâtiments pour accueillir l'Horeca, les vestiaires et les locaux techniques ;
- Une zone de wellness intégrée dans la nature ;
- Des espaces de détente avec transats et parasols.

D. Impacts attendus

Permettre aux familles et aux enfants de profiter d'une zone de loisirs originale et unique en Province de Liège.

Redévelopper le tourisme dans la vallée de la Vesdre en effaçant les stigmates des inondations, avec un site touristique emblématique afin de donner une image positive et créer des retombées économiques. Le développement du site favorisera la renommée de Chaudfontaine, en région liégeoise mais également au cœur de l'EUREGIO.

E. Contraintes connues

Quel budget pour quel projet ? Le mode de financement reste à définir.

Avant tout, le mode d'exploitation reste à définir car c'est un paramètre fondamental du projet avant d'envisager la suite. En effet, l'exploitant aura son mot à dire sur la conception, le financement, le mode d'exploitation, la gestion, etc., en vue d'une rentabilité.

Les contraintes urbanistiques et celles liées aux aléas des inondations.

Intitulé du projet	Création d'une nouvelle identité visuelle et narrative
Axe(s) de la DPC	<i>Une Commune qui rayonne</i>
Objectif stratégique PST	Développer l'attractivité du territoire
Objectif opérationnel PST	<i>Développer la marque Chaudfontaine et le marketing territorial</i>
Mandataire en charge	Daniel BACQUELAINE et Laurent RADERMECKER
Responsable de portefeuille	Sabine GATHOT
Chef de projet	Valentine DEFRAIGNE
Échéance envisagée	Septembre 2026

A. Finalité du projet

L'objectif est de créer une identité forte, pérenne et cohérente de Chaudfontaine qui renforcera la fierté des Calidifontains et qui pourra rayonner du local à l'international. Cette nouvelle marque devra être attractive à la fois pour les citoyens (connaissance des services, sentiment d'appartenance, cohésion, etc.), pour les profils recherchés par l'Administration en tant qu'employeur (marque employeur) et pour les touristes (destination, attractivité du territoire). Cette identité sera traduite visuellement par un nouveau logo et une nouvelle charte graphique.

B. Contexte budgétaire et justification

Le premier élément qui motive ce projet est l'âge du logo actuel et la nécessité de le repenser en prenant en compte l'évolution des canaux de communication, pour plus de lisibilité. Plus globalement, c'est un moment privilégié pour repenser l'identité de Chaudfontaine au vu de son historique récent et afin d'accompagner le processus de relance de son attractivité. Enfin, la définition d'une stratégie de marque est une pratique qui gagne de plus en plus les villes et communes désireuses de renforcer l'attractivité de leur territoire.

C. Résultat attendu / produit de projet

Nous attendons de ce projet une nouvelle identité visuelle attractive, moderne et adaptée aux utilisations actuelles. Elle devra bien entendu refléter la vision et les valeurs de la Commune de Chaudfontaine tout en valorisant ses atouts. Concrètement, les livrables attendus sont :

- La plateforme de marque territoriale : vision, ambition, valeurs, positionnement, récit, publics cibles, attributs, etc.). Ce concept est durable et pose une identité à long terme. Elle suppose des interviews, des ateliers avec les parties prenantes et donc une grande partie de participation citoyenne. Elle comprendra également une marque employeur.
- Une stratégie de marque ou comment faire vivre et déployer efficacement le concept identitaire vers les différents publics cibles. Les livrables sont généralement une stratégie de communication, un plan d'action opérationnel, une charte éditoriale, un ou plusieurs slogans, des outils d'évaluation, etc. Il sera également demandé d'obtenir un livrable « *Accueil citoyen* » qui comprendra l'expérience citoyenne à Chaudfontaine, une sorte de guide de ce qui est attendu des employés communaux dans ses relations avec le citoyen. La stratégie est opérationnelle et vise un court et moyen terme.
- Identité visuelle (logo pour l'Administration et le CPAS et logo pour le RSI, charte graphique, proposition de signalétique, etc.).

D. Impacts attendus

Avec cette nouvelle identité et un discours de marque déclinés via l'ensemble de nos actions et déployés par les différents acteurs de la Commune, la communication sera progressivement plus cohérente, plus intelligible et forcément plus visible et compréhensible.

De cette identité commune et par la clarification du positionnement, nous pouvons attendre :

- Renforcement de l'attractivité touristique et une dynamisation de l'économie locale (marque fédératrice) ;
- Meilleure connaissance de l'Administration et de ses services (clarté) ;
- Sentiment et fierté d'appartenance accrus avec une meilleure mobilisation citoyenne et une réappropriation de la mémoire collective (récit commun) ;
- Cohérence et professionnalisation de la communication en interne (renforcement de la culture) et en externe ;
- Rajeunissement et modernisation de l'image de l'Administration ;
- Marque territoire attractive pour de nouveaux habitants ;
- Marque employeur : attirer des collaborateurs de talents et valoriser la diversité des métiers communaux, ce qui a pour effet de renforcer la fierté d'appartenance des agents actuels.

E. Contraintes connues

Le projet couvre un large spectre de publics cibles et nécessite d'impliquer plusieurs parties prenantes (entités para-communales, politiques, entreprises, citoyens, etc.), la première phase du projet devra donc composer avec des contraintes d'agenda pour l'organisation des rencontres et interviews.

Le budget de 60.000 euros est inscrit en MB1. Il s'agit d'un projet extraordinaire dépassant 30.000 euros, il devra donc passer en Conseil communal et auprès de la tutelle. Il devra avant cela être traité par le Service des marchés publics. Le marché envisagé sera divisé en deux lots.

Pour la définition de la plateforme de marque et la création du logo, un délai de réalisation de six mois jusqu'à la livraison du logo et de la charte est estimé.

